



SIAO
GCSMS 974



**Observatoire social
JEUNES
2021-2025**

SOMMAIRE



1

PRÉAMBULE MÉTHODOLOGIQUE	4
---------------------------------	----------

2

Pôle Urgence	5
Chiffres SI-SIAO 2021-2025	
Les ménages jeunes ayant contacté le 115.....	5
Les demandes pourvues et non pourvues.....	11
Orientation sur les structures de stabilisation.....	12
Le parcours des jeunes au 115.....	15
Situation au moment de la demande	20
Motif de la demande.....	22
Motif du refus.....	23
Les victimes de violences conjugales ou intrafamiliales.....	24
Conclusion.....	25

3

Pôle Insertion Logement	26
Chiffres SI-SIAO 2020-2022	
Dates des demandes.....	26
Les prescripteurs en 2022.....	27
Les demandes par typologie.....	28
Age du ménage au moment de la demande.....	29
Situation du ménage au moment de la demande.....	30
Focus VIF/VVC.....	31
Les motifs des demandes.....	32
Les motifs d'annulation des demandes.....	33
Orientations réelles.....	34
Les réponses apportées.....	35
Préconisation sur les dispositifs.....	36
Les orientations.....	39
Les motifs de refus des jeunes.....	40
Les motifs de sortie.....	41
Conclusion.....	42

4

Pôle Insertion 43

Chiffres internes SIAO 2023–2025

Typologie des ménages	43
Les ressources	44
Les motifs de demandes d'insertion	46
Les secteurs demandés	47
Les réponses apportées.....	48
Les listes d'attente des principaux dispositifs.....	49
Motif de refus des jeunes	50
Les orientations.....	51
Focus ALT Jeunes.....	52
Conclusion.....	53

5

Pôle Logement 54

Chiffres internes SIAO 2023–2025

Typologie des ménages	54
Les ressources	55
Les motifs de demandes d'insertion.....	56
Les réponses apportées (en %).....	57
Liste d'attente des principaux dispositifs.....	58
Les demandes et orientations.....	59
Les motifs de refus des jeunes du dispositif (%).....	60
Conclusion.....	61

6

Les préconisations 62

7

Annexes 64

Glossaire.....	65
Cartographie des dispositifs.....	66
État des lieux des dispositifs d'hébergement et de logement dédiés aux jeunes (fin 2025).....	67
Ressources et liens utiles.....	68



Objectif de l'observatoire

La genèse de ce document prend sa source à un séminaire en 2024, consacré aux jeunes. Ce document est également en lien avec l'action 8 du PDALHPD.

L'observatoire social jeunes analyse les demandes et les parcours des 18-25 ans en rupture d'hébergement ou à risque de l'être à La Réunion, ayant été en lien avec le SIAO. Il vise à éclairer les demandes et les orientations vers les dispositifs d'urgence, d'insertion et de logement adapté/accompagné, à identifier les tendances et à objectiver les besoins.

Sources des données

Les données exploitées proviennent :

- **Des extractions du logiciel SI-SIAO**
- **Des outils de suivi internes au SIAO**

La source est précisée dans chaque partie du document.

Périmètre d'analyse

L'étude couvre :

- Le Pôle Urgence (115) – données 2021 à 2025 du SI-SIAO
- Le Pôle Insertion/Logement – données 2020 à 2022 du SI-SIAO
- Les données internes du Pôle Insertion et du Pôle Logement – 2023 à 2025

Les données 2025 relatives aux volets insertion et logement sont partielles car au moment de l'étude, 700 demandes tous publics confondus restaient en cours de traitement au 31/12/2025. Ainsi, certaines des demandes concernant les jeunes sont contenues dans ce "stock" non traité. Les situations d'urgence, notamment pour le 115 sont quant à elles fidèles à la réalité du contexte observé et objectivé ici.

Les définitions de l'ensemble des acronymes utilisés sont regroupées dans le glossaire présenté en page 64.

Les ménages jeunes ayant contacté le 115

	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de ménages jeunes	172	200	286	615	689
Nombre de personnes	221	259	375	843	950

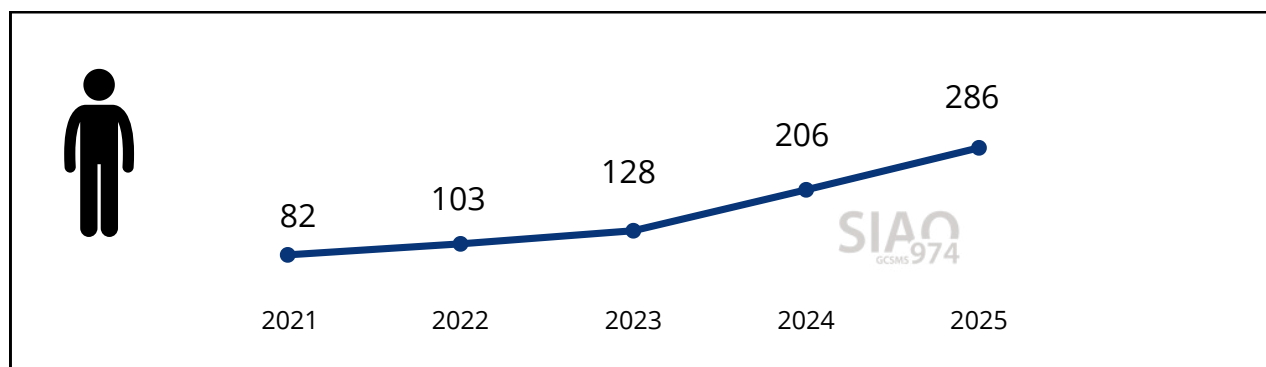


En 2025, 689 ménages jeunes de moins de 26 ans, (soit 950 personnes) ont effectué au moins une demande auprès du 115, sur un total de 2 968 ménages, soit **23,2 % de l'ensemble des ménages**.

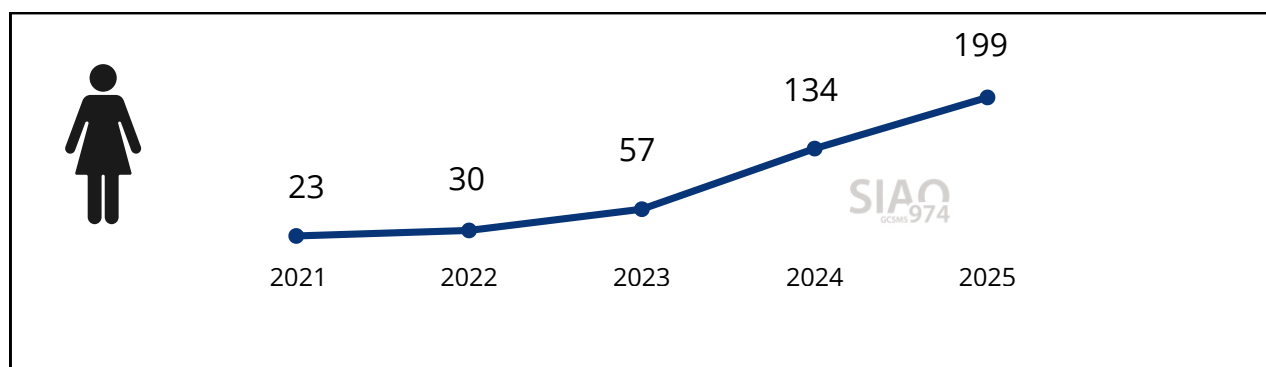
Le nombre total de jeunes et de ménages connaît une augmentation annuelle, avec une croissance forte en 2024.

Typologie des ménages jeunes ayant contacté le 115

En 2025, **70 % des ménages sont des adultes seuls.**



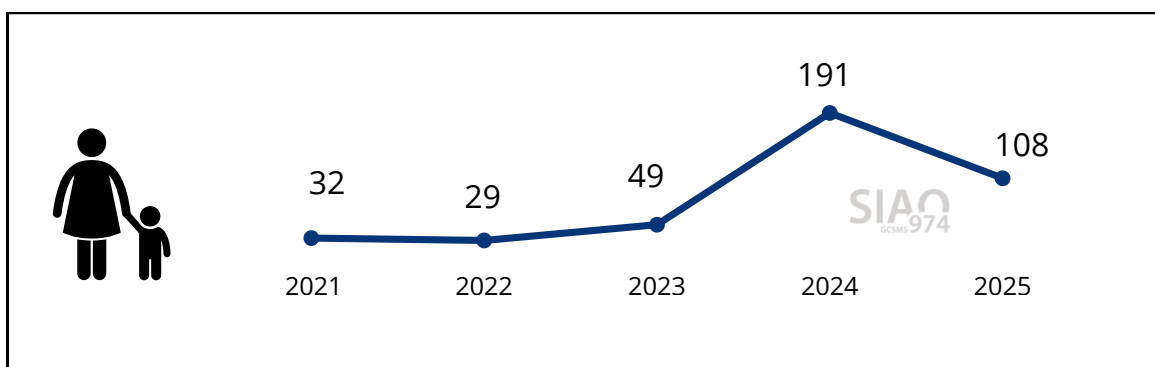
Chaque année, les hommes seuls représentent la majorité de ces ménages. En 2025, ils constituent environ 41,5 % des ménages (286 jeunes sur 689).



La proportion de femmes seules a été multipliée par 8 en cinq ans.

En 2025, les jeunes femmes seules représentent environ 28,9 % des ménages contre 13,4 % en 2021.

À noter qu'il n'existe que trois places en ADN pour les femmes, localisées uniquement dans le sud, pour l'ensemble du territoire.

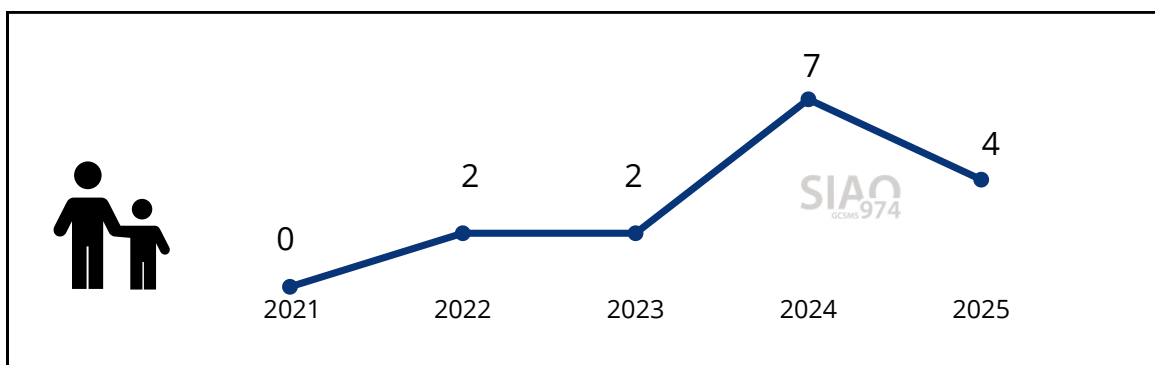


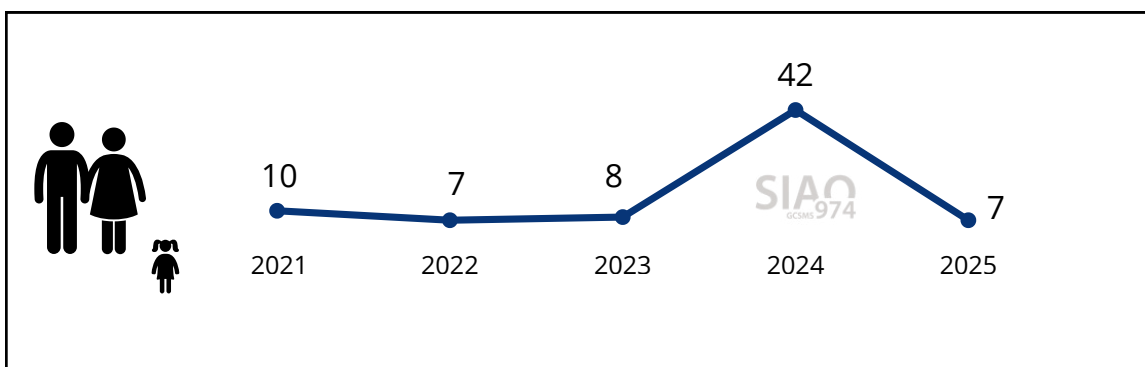
Le nombre de femmes seules avec enfant(s) a plus que triplé en cinq ans et nous voyons apparaître en 2024, des demandes d'hommes seuls avec enfant(s).

En 2025, cette proportion diminue légèrement.

Pour les jeunes parents, les relais familiaux constituent alors une orientation à privilégier en attendant l'accès à un logement autonome.

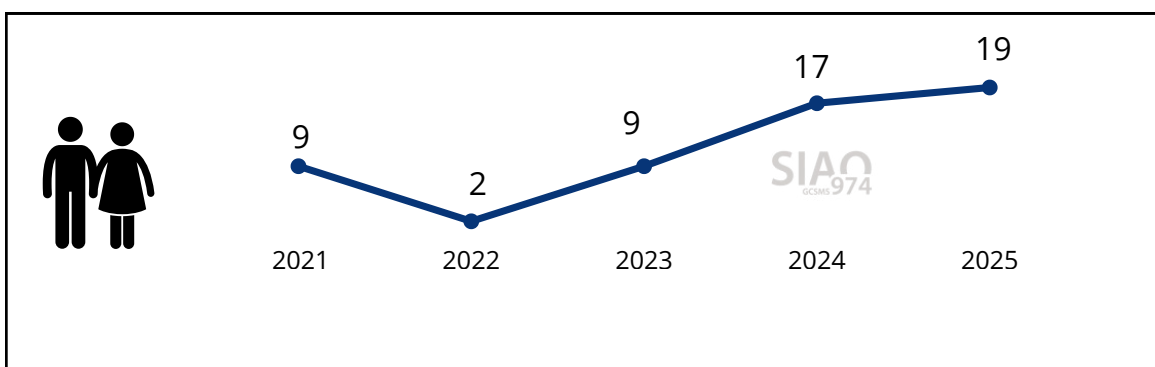
Toutefois, il arrive que certaines mères craignent une trop grande ingérence dans leur rôle parental et semblent privilégier leur propre autonomie.

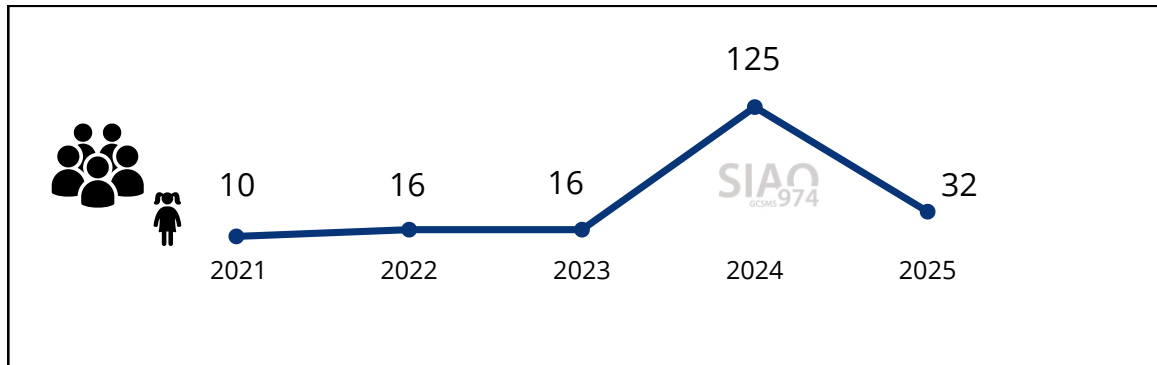
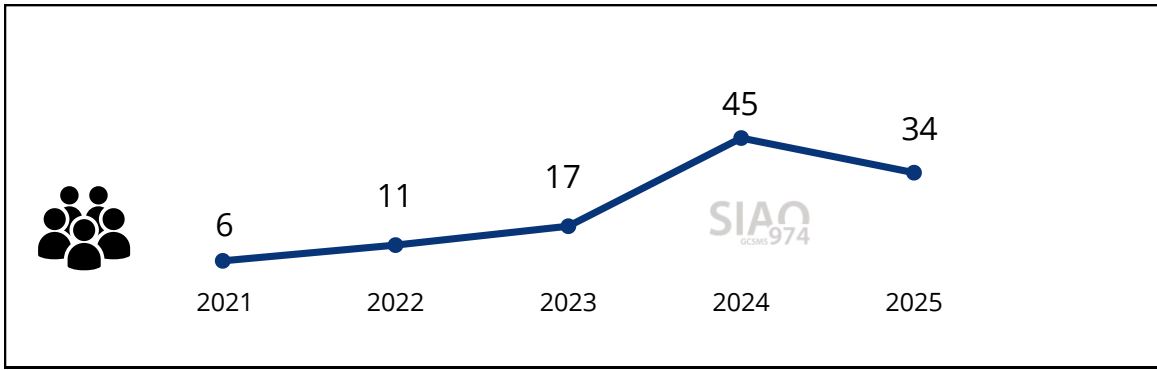




Les couples avec ou sans enfant(s) sont plus minoritaires. Une hausse importante est néanmoins observée en 2024.

En **2024, près d'un ménage jeune sur deux ayant contacté le 115 comptait un enfant**, ce qui traduit une précarité importante chez les jeunes parents isolés ou en couple (soit environ 300 ménages).



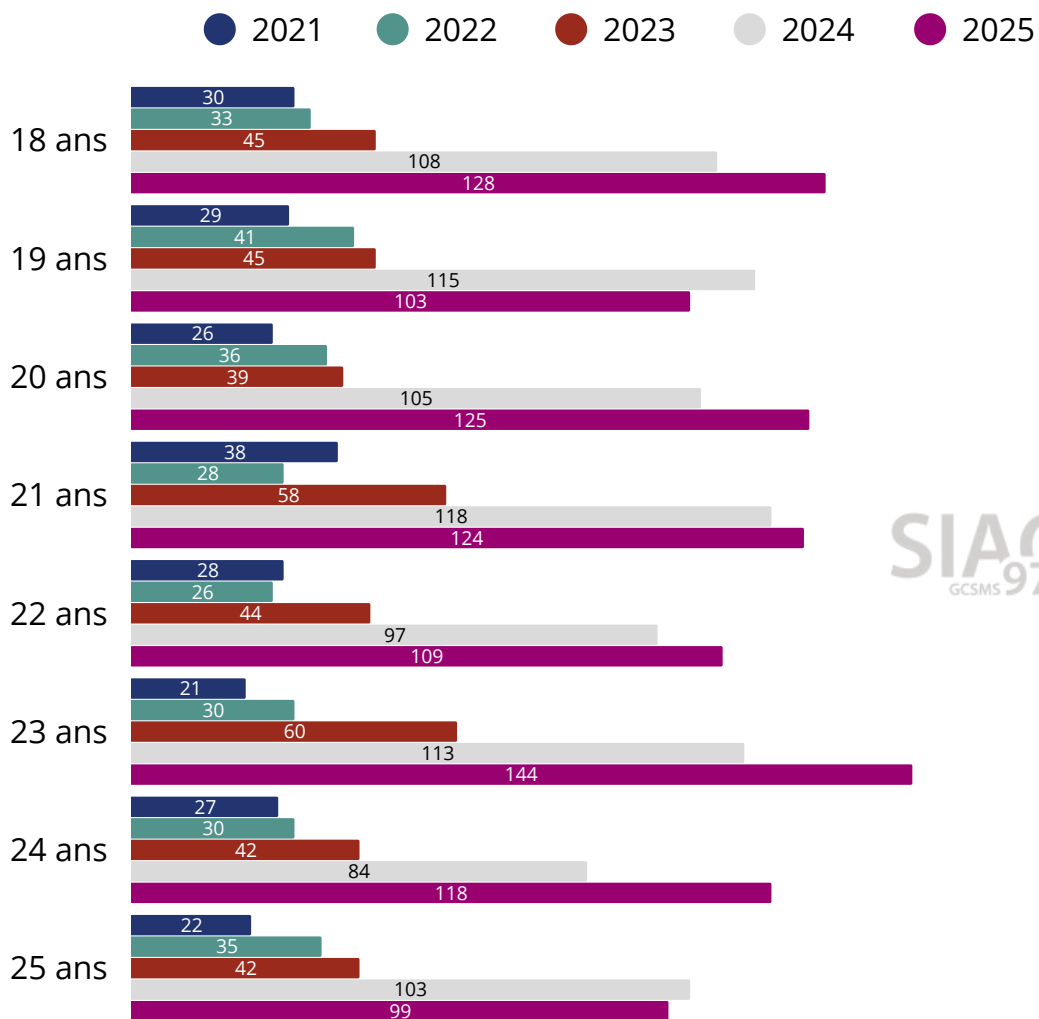


Les groupes d'adultes sont constitués de jeunes qui cohabitent ou de membres de la même famille.



Âges des demandeurs:

Pour l'ensemble des ménages, la moyenne d'âge des demandeurs est de 21 ans, moyenne plutôt stable sur les 5 ans.

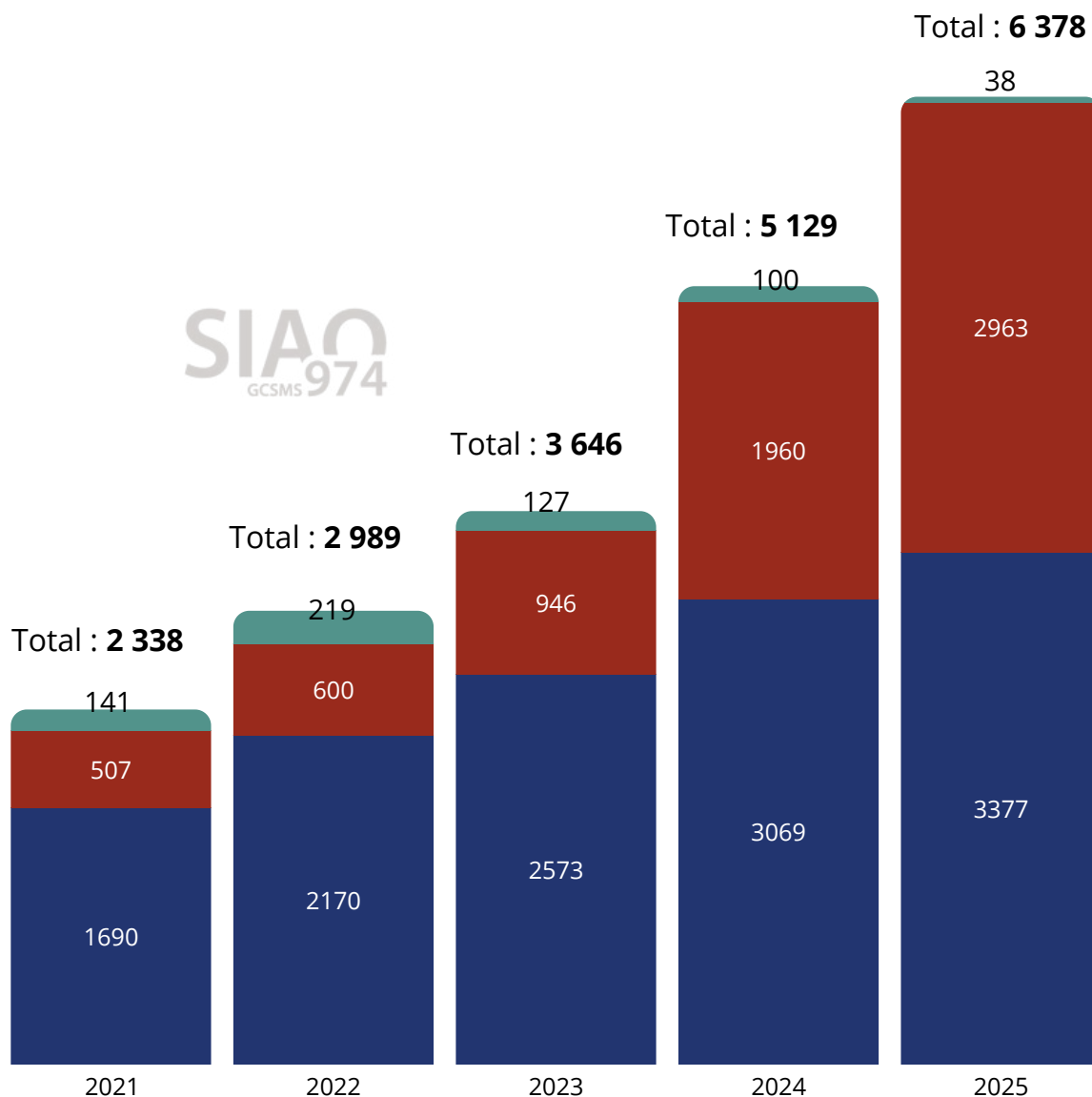


En 2025, les jeunes ayant majoritairement sollicité le 115 ont en moyenne 23 ans, suivis des jeunes de 18 ans.

Les demandes pourvues et non pourvues

Les demandes pourvues représentent principalement des orientations en ADN (accueil pour une nuit). Ces demandes sont avec réitérations.

● Demandes pourvues ● Demandes non pourvues ● Sans traitement



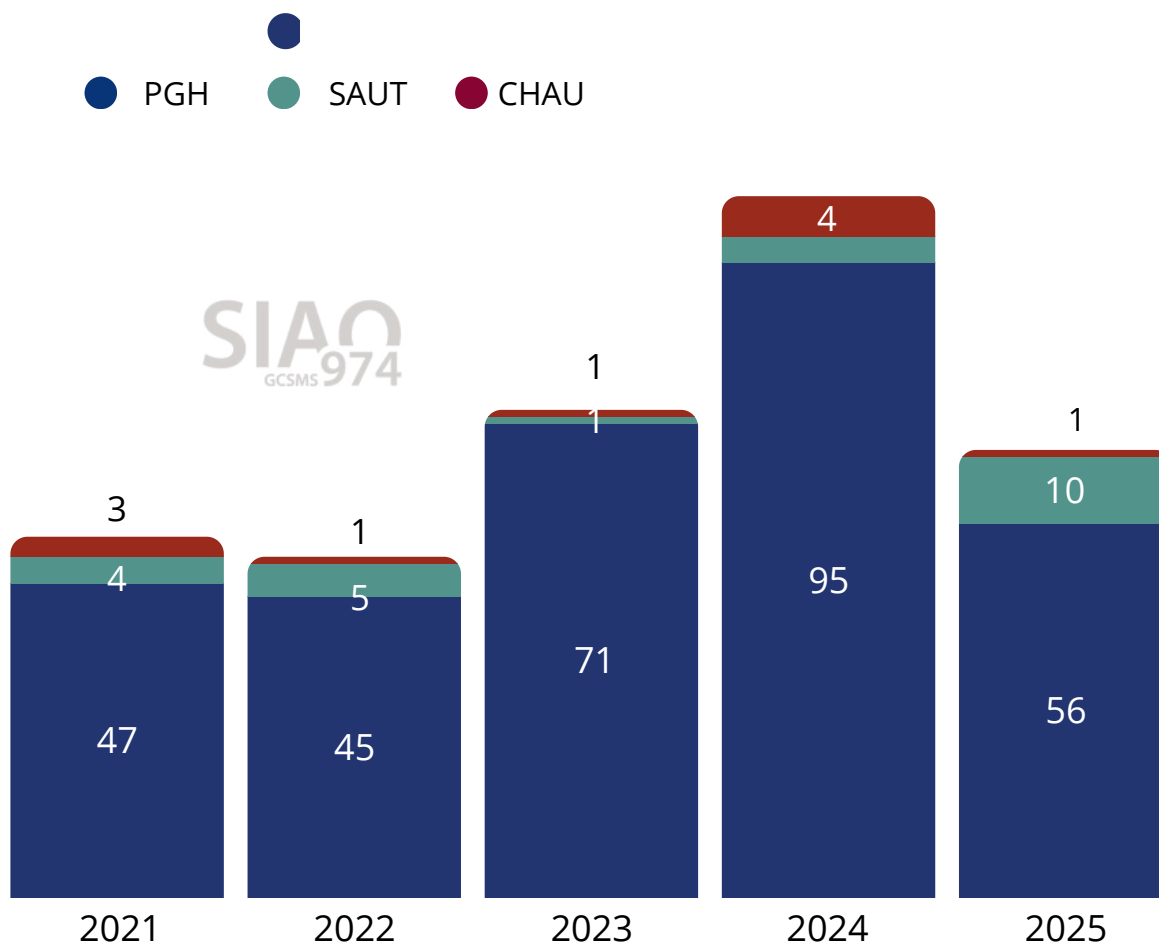
Entre 2021 et 2025, le nombre d'appels au 115 a presque triplé. La hausse la plus marquée s'observe entre 2023 et 2024 (+40 %).

Sur la même période, entre 2021 et 2025, **la part des demandes non pourvues est passée de 22 % à 46 %.**

Parallèlement, les situations « sans traitement » ont nettement diminué, passant de 6 % en 2021 à 0.6 % en 2025.

En 2025, le 115 reçoit en moyenne 18 appels de jeunes par jour. Malgré cette forte sollicitation, 46 % des jeunes, soit près d'1 sur 2, ne reçoivent aucune proposition faute de place ou solution adaptée.

Orientation sur les structures de stabilisation



ÉVOLUTION DES ORIENTATIONS – ANALYSE 2021-2025

Tendance générale 2021-2025 :

Entre 2022 et 2024, les stabilisations ont doublé. Elles concernent principalement :

- Les jeunes en fin d'hébergement
- Les victimes de violences

Après une phase de forte croissance des stabilisations en 2022-2024, on observe une diminution en 2025 tout en restant supérieures aux niveaux de 2021-2022.

ORIENTATIONS VERS LES SAUT (Service d'accueil temporaire d'urgence)

Tendance 2025 : Les orientations vers le SAUT augmentent.

Bénéfice qualitatif : Cette évolution permet une prise en charge plus adaptée qu'en PGH, où :

- Les personnes ne bénéficient pas d'accompagnement de proximité
- Le suivi se limite à des informations et orientations par les TSAH après évaluation.

Le SAUT offre un cadre d'accompagnement renforcé, particulièrement pertinent pour les jeunes victimes de violences.

ORIENTATIONS VERS LES CHAU (Centres d'Hébergement d'Accueil d'Urgence)

Évolution préoccupante :

Orientations vers CHAU multiples en 2024 = Logique de parcours

2025 = 1 seule orientation = Chute, Baisse importante. Seules les situations jugées les plus vulnérables sont orientées, notamment les familles, femmes enceintes,..

L'année 2024 s'apparentait à une logique de parcours intégrant les CHAU comme solution pour les jeunes permettant une stabilisation pour une évaluation et réorientation adaptée aux besoins.

En 2025, avec une seule orientation, cette option a quasiment disparu du panel de réponses apportées.



CONCENTRATION DES RÉPONSES SUR LES ADN (Abri de nuit)

Pour les jeunes non VVIF : Les réponses apportées se concentrent exclusivement sur les ADN :

ADN Saint-Denis : 26 places = Hommes uniquement

ADN Saint-Pierre : 3 places hommes + 3 places femmes = Hommes et femmes (utilisé plus rarement)

Total : 32 places disponibles sur l'ensemble du territoire pour l'ensemble du public sans abris, dont 29 pour les hommes et 3 pour les femmes.

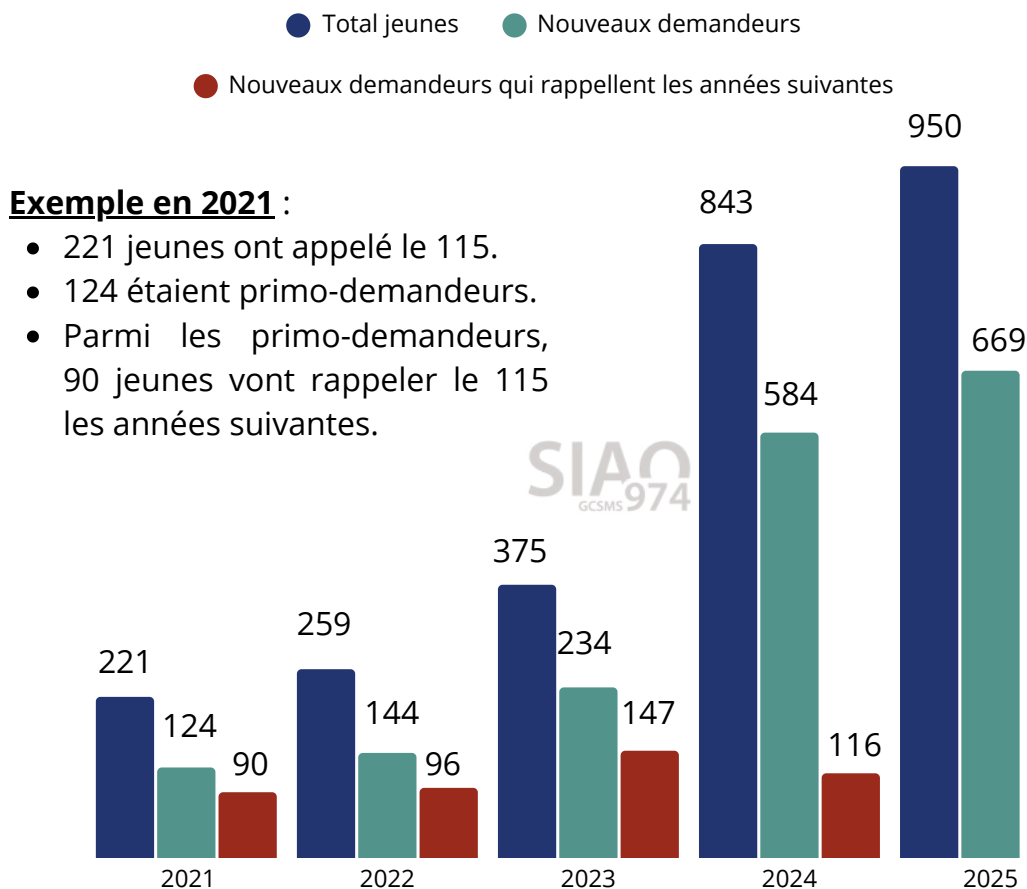
CONSTAT GLOBAL

- Rétrécissement de l'offre pour les jeunes non victimes de violences : Quasi-inexistence des orientations en CHAU (1 en 2025)
- Concentration exclusive sur les ADN, dispositif de mise à l'abri avec une répétition quotidienne des demandes sans accompagnement structuré
- Inégalité territoriale (26 places au Nord, 6 au Sud)
- Inégalité de genre (29 places hommes, 3 places femmes)

Conséquence : Les jeunes non VVIF disposent d'une offre d'hébergement d'urgence très limitée, essentiellement constituée de solutions de nuit sans accompagnement de jour, ce qui ne permet pas de construire un parcours d'insertion stable.



Le parcours des jeunes au 115



ANALYSE DES PRIMO-DEMANDEURS ET DES PARCOURS D'ERRANCE

EXPLOSION DU NOMBRE DE NOUVEAUX DEMANDEURS

Évolution 2021-2025 : Le nombre de nouveaux demandeurs augmente chaque année.

Données clés :

- Le nombre a été multiplié par 5,4 en 5 ans
- En 2025 : 669 primo-demandeurs sur un total de 950 jeunes ayant contacté le 115 (soit 70,4%)

Cette proportion élevée de primo-demandeurs souligne que de nombreux jeunes se retrouvent confrontés à l'urgence de trouver un hébergement pour la première fois.

PARCOURS DISCONTINUS ET ERRANCE RÉSIDENTIELLE

Comportement de rappel : Une part importante de ces jeunes rappelle les années suivantes.

Ce recours intermittent au 115 traduit des parcours discontinus, d'errance résidentielle. En effet, faute de solution d'hébergement stable et d'accompagnement adapté, un phénomène de "tourniquets" s'opère, les jeunes alternent entre périodes de mise à l'abri précaire et retours à la rue.

PHÉNOMÈNE DE DÉCOURAGEMENT OBSERVÉ

Contexte 2024 :

En 2024, proportionnellement peu de nouveaux demandeurs ont rappelé le 115 l'année suivante.

Limite d'analyse : Toutefois, le manque de recul ne permet pas encore d'analyser précisément le comportement de rappel des primo-demandeurs en 2024 et 2025

Facteur explicatif potentiel : Augmentation des demandes non pourvues

Cette situation s'inscrit dans un contexte de forte augmentation des demandes non pourvues :

Taux de demandes non pourvues comparatif en 2021 et 2024

2021 : 22% et 2024 : 38,2% = +16,2 points en 2 ans

Hypothèse : Face à cette hausse des refus du 115 faute de place disponible et adaptée à leurs situations, un sentiment de découragement peut émerger, conduisant certains jeunes à :

- Espacer leurs démarches de sollicitation
- voire interrompre totalement leurs appels au 115, créant ainsi un phénomène de non-recours

Conséquence : Ces jeunes découragés ne disparaissent pas des situations de précarité, mais deviennent invisibles dans les statistiques, sans pour autant avoir trouvé de solution stable.



PERSPECTIVES 2025-2026 : AGGRAVATION PRÉVISIBLE

Réduction de l'offre d'hébergement d'insertion et de logement adapté/accompagné:

Nombre de places fermées et fermetures à venir : Impact cumulé

2025: -29 places ; 2026 (annoncé) : -14 places supplémentaires = -43 places au total en 2 ans.

Conséquence attendue :

Ces fermetures de places d'hébergement temporaire en 2025 sur les dispositifs dédiés aux jeunes, suivie de la suppression annoncée de 14 places supplémentaires en 2026, risque d'accentuer la pression sur le 115.

Projection :

- Augmentation prévisible du taux de demandes non pourvues (déjà à 38,2%)
- Allongement des délais d'attente
- Renforcement du phénomène de découragement
- Multiplication des parcours d'errance et discontinus

CONSTAT SYNTHÉTIQUE

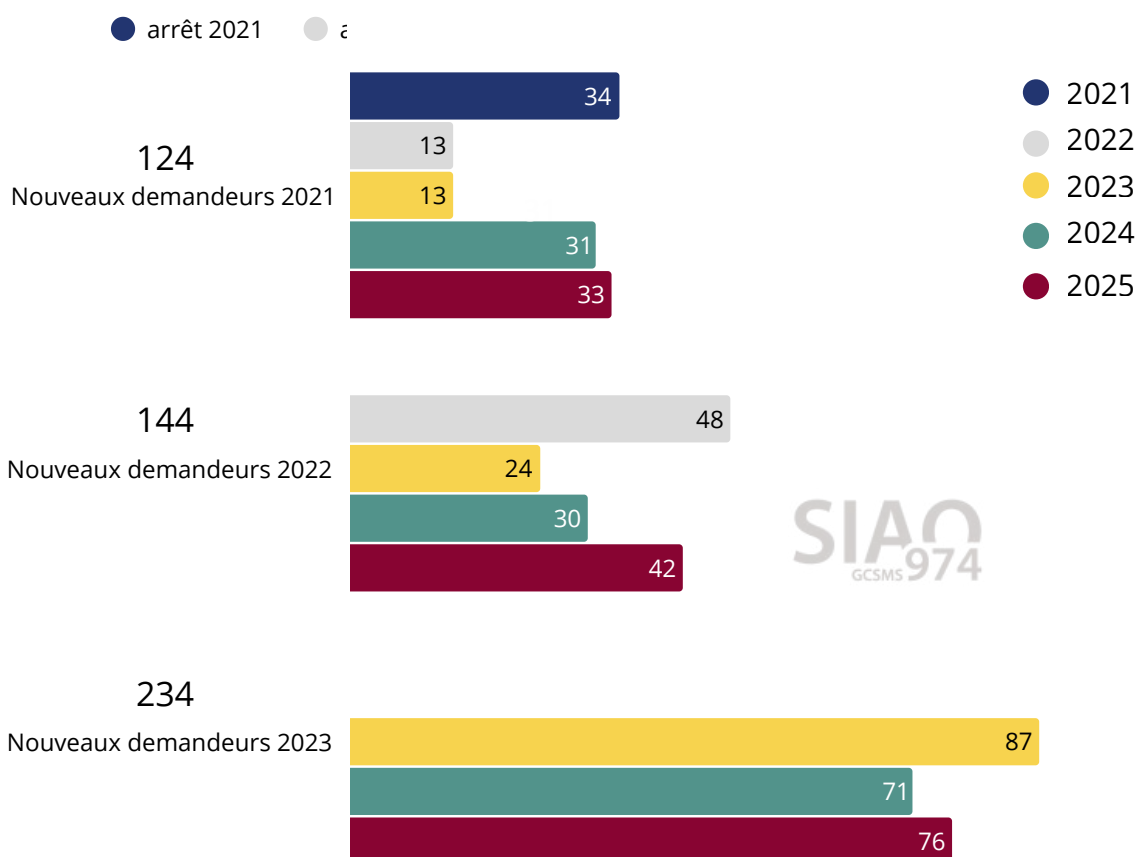
Un cercle vicieux s'installe :

1. Augmentation massive des primo-demandeurs (x5,4 en 5 ans)
2. Taux de refus en hausse (38,2% en 2024)
3. Découragement conduisant à l'espacement ou l'arrêt des sollicitations.
Conséquence : invisibilisation de ce public
4. Réduction de l'offre d'hébergement (-43 places entre 2025-2026)
5. Aggravation prévisible de toutes ces tendances

Résultat : Une génération de jeunes en situation d'errance résidentielle chronique, oscillant entre sollicitations du 115, refus répétés, solutions précaires temporaires, et découragement progressif.



Réitérations des primo-demandeurs les années suivantes:



Entre 2021 et 2023, une part importante des jeunes primo-demandeurs reste en lien avec le 115 pendant plusieurs années, ce qui montre la difficulté pour eux de se stabiliser et de trouver des solutions d'hébergement durables.

En 2021, sur les 124 primo-demandeurs:

- 34 jeunes, soit 17 %, ont cessé d'appeler la même année et n'ont jamais rappelé le 115.
- 90 jeunes, soit 73% des nouveaux demandeurs, ont continué à appeler les années suivantes (13 en 2022, 13 en 2023, 31 en 2024 et **33 en 2025**).
- Faute de solution diversifiée/pérenne, 33 jeunes primo appelants en 2021 ont réitéré leurs appels au 115 entre 2021 et 2025 (leur premier appel datant de 2021).

En 2022, sur les 144 primo-demandeurs:

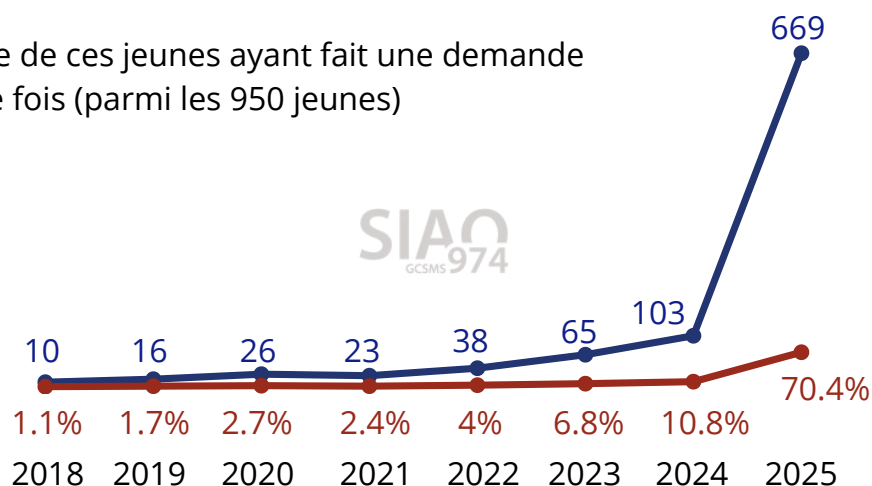
- 33% arrêtaient d'appeler la même année,
- 67% continuaient.

En 2023, sur les 234 primo-demandeurs:

- 37% arrêtaient d'appeler la même année
- 63% continuaient.

Analyse de la première demande des jeunes ayant contacté le 115 en 2025

- Nombre de primo demandeurs
- Pourcentage de ces jeunes ayant fait une demande pour la 1ère fois (parmi les 950 jeunes)



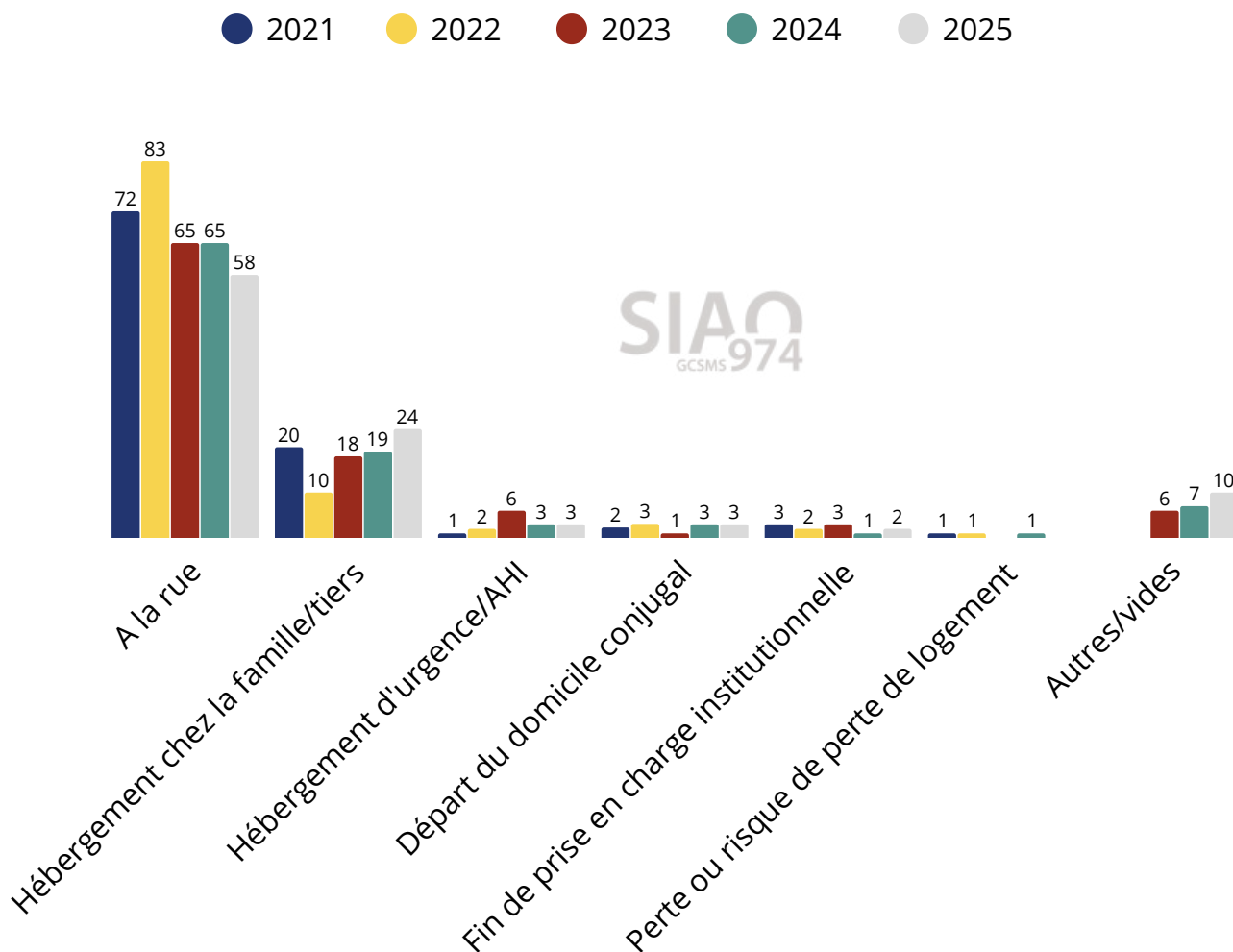
Nous avons identifié **pour chacun des 950 jeunes ayant contacté le 115 en 2025, la date de leur première demande.**

En 2025, 70,4 % des jeunes sont des primo-demandeurs (669 jeunes), tandis que les autres avaient déjà contacté le 115 les années précédentes:

- ➔ **24,1 % contactent le 115 depuis 1 à 4 ans, soit 229 jeunes.**
- ➔ **5,5 % depuis plus de 5 ans, soit 52 jeunes.**

Ces jeunes nécessiteraient une attention particulière, un accompagnement de proximité renforcé dans une structure de stabilisation, car ils n'ont toujours pas accès au logement et occupent durablement les places d'urgence lorsqu'ils bénéficient d'une mise à l'abri.

Situation au moment de la demande d'hébergement d'urgence (en %)



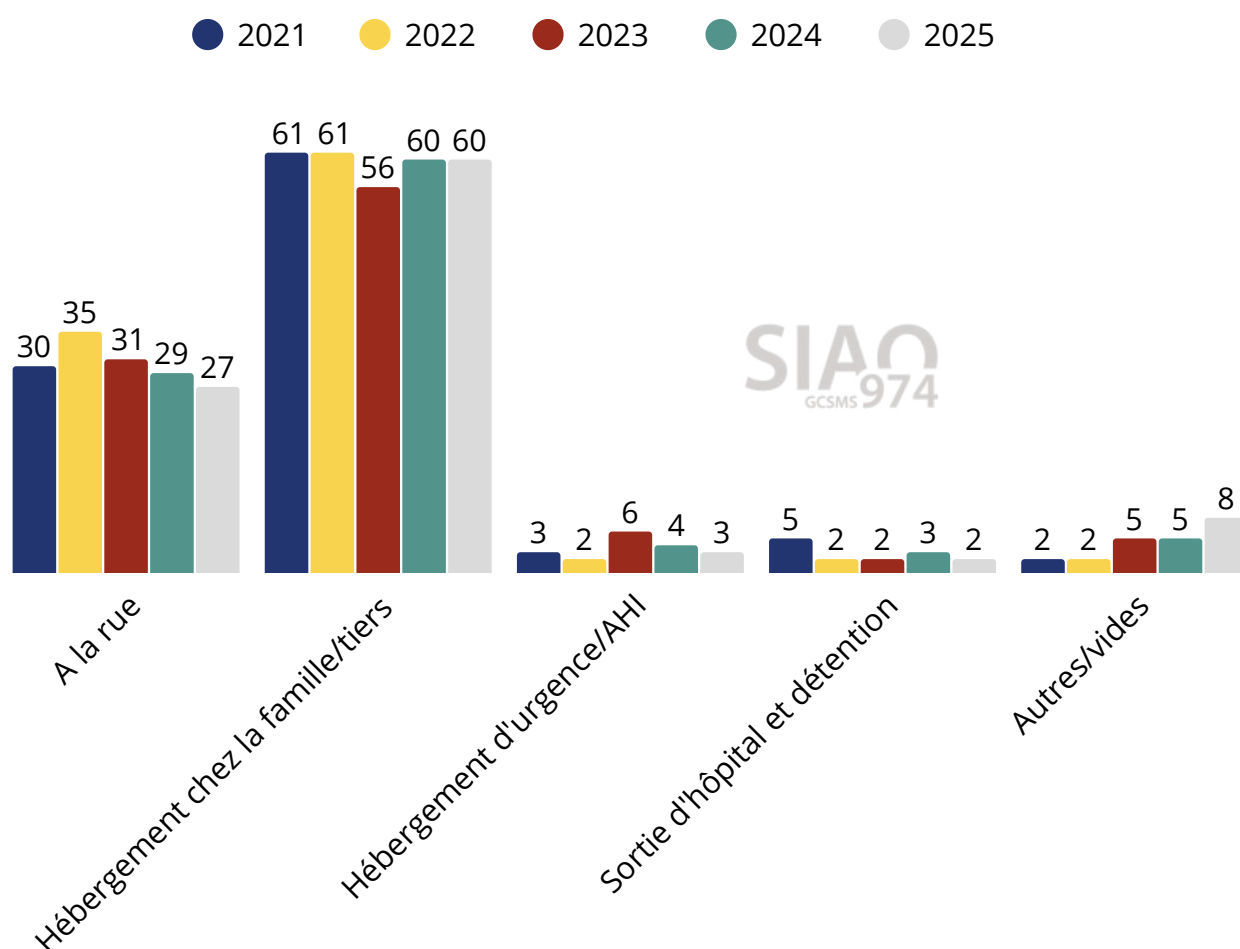
En 2025 tout comme les 4 années précédentes, la **majorité des jeunes (57,9 % en 2025) déclare être à la rue** ou dans des conditions très précaires au moment de leur demande, tandis que 24% disent qu'ils ont recours à un hébergement temporaire dans leur entourage.

De manière cumulée, ces deux catégories de situations représentent 82 % des demandes.

Les autres situations sont davantage plus minoritaires :

- Hébergement AHI (3,3 %),
- Départ du domicile conjugal (2,5 %)
- Fin de prise en charge en hôpital (1,6 %)
- Perte ou risque de perte de logement (0,7 %)

Lieu où le ménage a dormi la veille (en %)



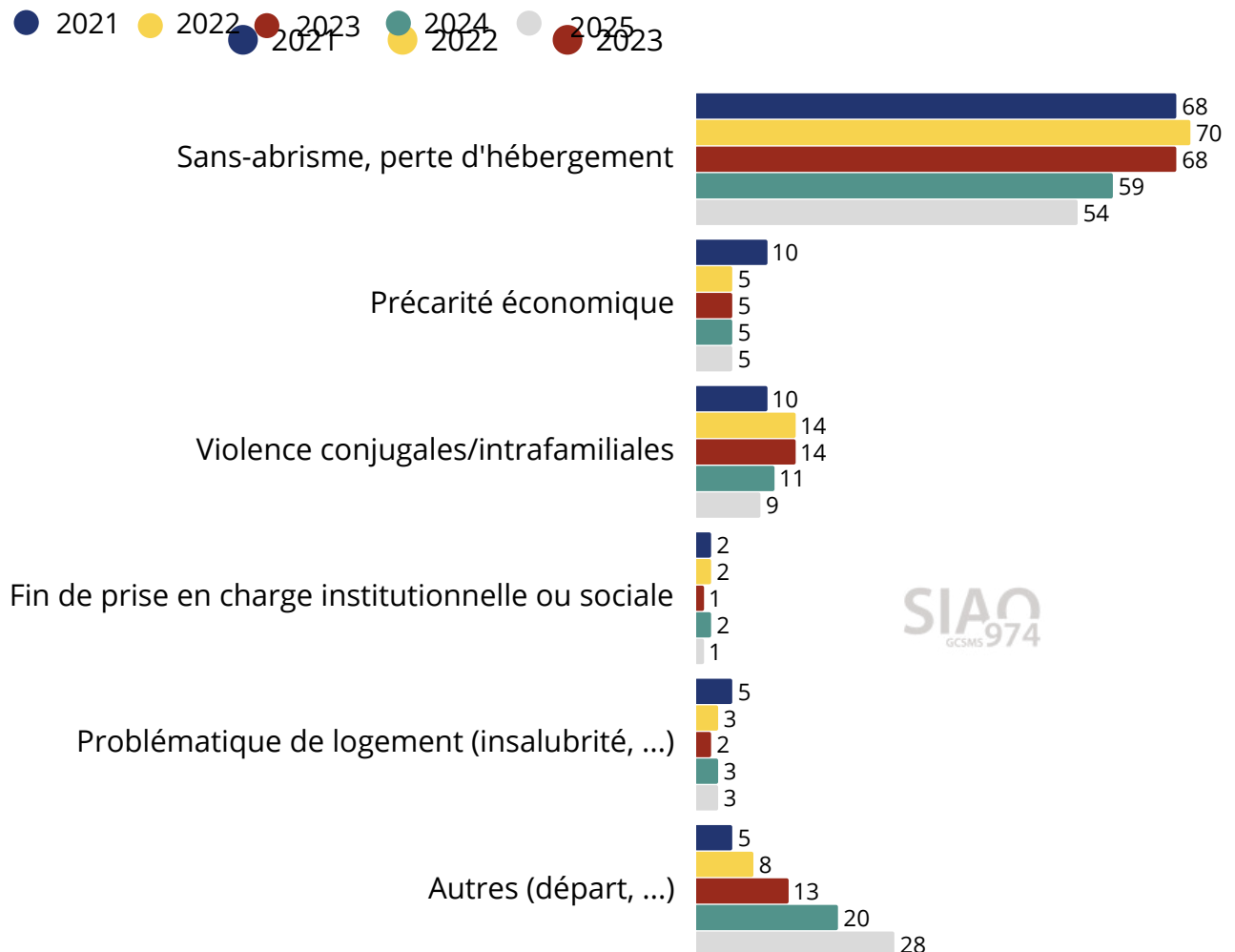
Cet indicateur permet de mesurer plus objectivement le nombre de jeunes réellement à la rue au moment de l'appel au 115. En effet, de nombreux jeunes déclarent "être à la rue" dans le motif de leur demande analysé précédemment. Cette réponse traduit souvent davantage l'urgence de quitter leur hébergement provisoire qui reste précaire et fragile.

En 2025, 60,2 % des jeunes étaient hébergés dans leur entourage la veille de leur demande (72 % chez des tiers, 15 % au domicile parental, 12 % au domicile conjugal), tandis que **27% étaient sans domicile, soit 253 jeunes** (91 % dormant à la rue la veille de leur appel et 9% à l'hôtel, hors 115).

Le nombre de jeunes sans abri a été multiplié par 4 depuis 2021 (de 63 à 253). Parallèlement, **les hébergements chez des tiers ont été multipliés par plus de 5**, (passant de 79 à 414 situations). Souvent temporaires et sur-occupés, ils présentent un risque élevé de rupture, pouvant conduire à la rue.

Les jeunes accompagnés et stabilisés dans un dispositif ont moins recours au 115 et nous avons dénombré en 2025, 19 jeunes sortant des hôpitaux sans solution d'hébergement suite à des soins ou à une recherche de mise à l'abri.

Motif de la demande (en %)



SIAO
GCSMS 974

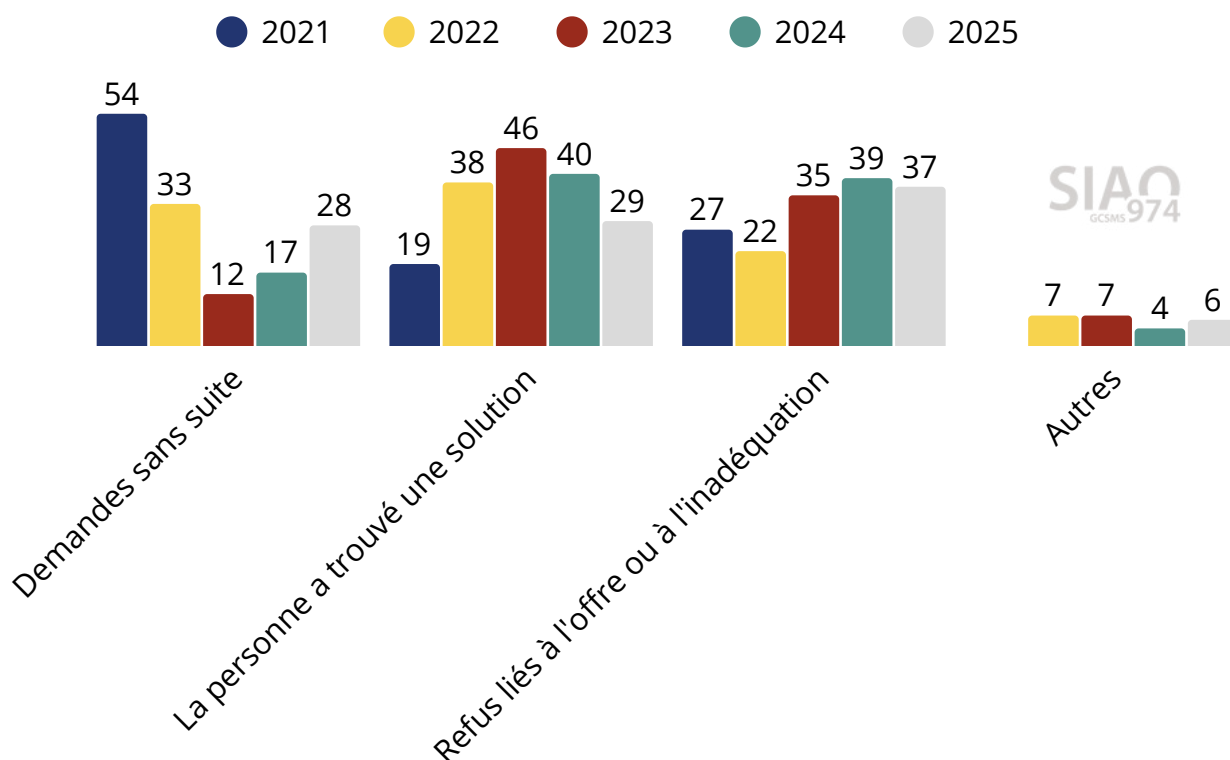
Le sans-abrisme et le risque de perte de logement restent les motifs principaux des demandes, bien que leur part relative diminue, passant de 68 % en 2021 à 54 % en 2025.

En revanche, **les demandes liées aux violences ont fortement augmenté : 21 jeunes en 2021 contre 86 en 2025**. Bien que d'année en année, la proportion reste relativement stable, identifier ce motif demeure essentiel pour une meilleure prise en charge de ces situations.

Le motif de la précarité économique, quant à lui, reste relativement stable et minoritaire, mais concerne cependant 48 jeunes en 2025.

Motif des refus de l'orientation par les jeunes (en %)

En 2025, la majorité des refus (73 %, 14 % non renseignés) émane du 115 faute de place disponible, tandis que les jeunes refusent rarement les propositions (13%), montrant qu'ils acceptent généralement les solutions malgré leur précarité. Ceci met en exergue la notion d'extrême urgence à laquelle font face ces jeunes.



Le refus ou le non-recours des jeunes a été classé en trois grandes catégories pour une meilleure analyse :

➔ **Solution trouvée par la personne elle-même :**

Motif principal des refus des jeunes entre 2022 et 2024. En 2025, cette proportion recule à 29 %. Les jeunes qui appellent le 115 ont plus de difficultés à trouver une solution par eux-même.

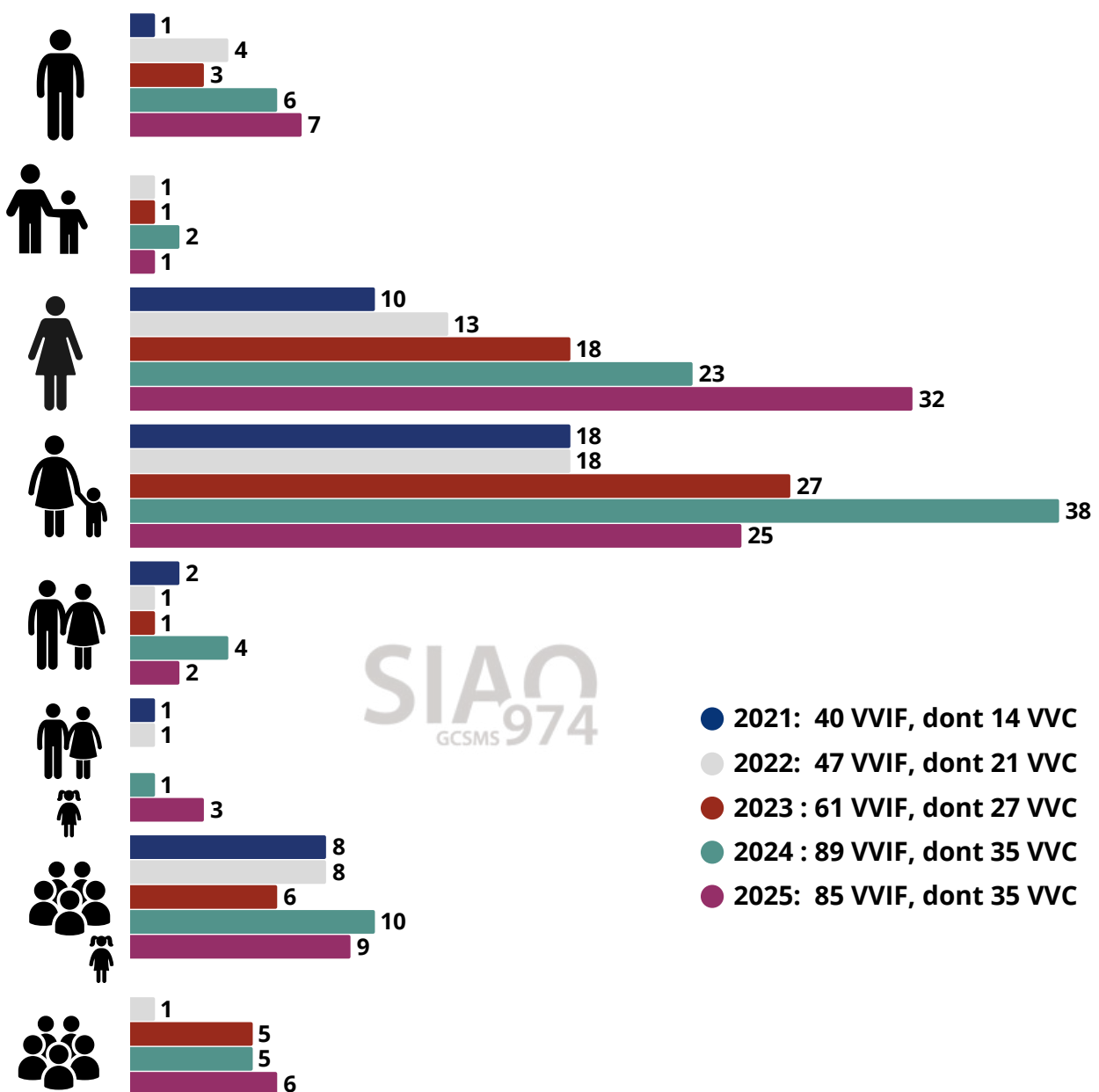
➔ **Refus liés à l'offre ou à son inadéquation :**

Cette catégorie regroupe l'éloignement géographique, les propositions ne correspondant pas aux besoins. Le refus sans motif devient majoritaire à partir de 2025 (37 %). Rappelons que les propositions sont centrées sur les ADN nord principalement.

➔ **Demandes sans suite :**

Correspondent aux ruptures de contact avec la personne (ne s'est pas présentée ou a raccroché). Elles constituaient auparavant un enjeu important, mais elles tendent à diminuer à mesure que le suivi et la gestion des appels s'améliorent.

Les victimes de violences conjugales ou intrafamiliales



Le nombre total de VVIF entre 2021 et 2024-2025 a plus que doublé. Les femmes seules et les familles monoparentales constituent la majorité des situations.

- La part des familles avec enfants diminue sur les 5 ans mais représente encore 45% en 2025. Cette baisse est liée à l'augmentation du nombre de jeunes femmes seules, victimes de violences, qui a plus que triplé en 5 ans.

Les VVC représentent quant à elles entre 35 % et 45 % des VIF selon les années.

L'augmentation continue du nombre total de VIF jusqu'en 2024 se traduit par une pression croissante sur les dispositifs PGH et SAUT.

Conclusion:

En cinq ans, les sollicitations des jeunes de 18 à 25 ans auprès du 115 ont presque triplé, montrant à quel point leur situation est devenue plus fragile.

En dehors du public majoritaire des personnes seules, les jeunes parents représentent 1 ménage sur 2.

La part des demandes non pourvues a plus que doublé : **en 2025, près d'un jeune sur deux n'obtient pas de proposition.**

Dans ce contexte, **le nombre de jeunes sans abri a nettement augmenté et concerne désormais 26,6 % d'entre eux**, soit une proportion multipliée par 4,3 depuis 2021.

Les parcours longs de rue et non stabilisés que l'on peut qualifier de situations d'errance résidentielle, restent fréquents : **en 2025, plus de 200 jeunes contactent régulièrement le 115 depuis plus d'un an et 52 avaient déjà passé leur premier appel en 2021.**

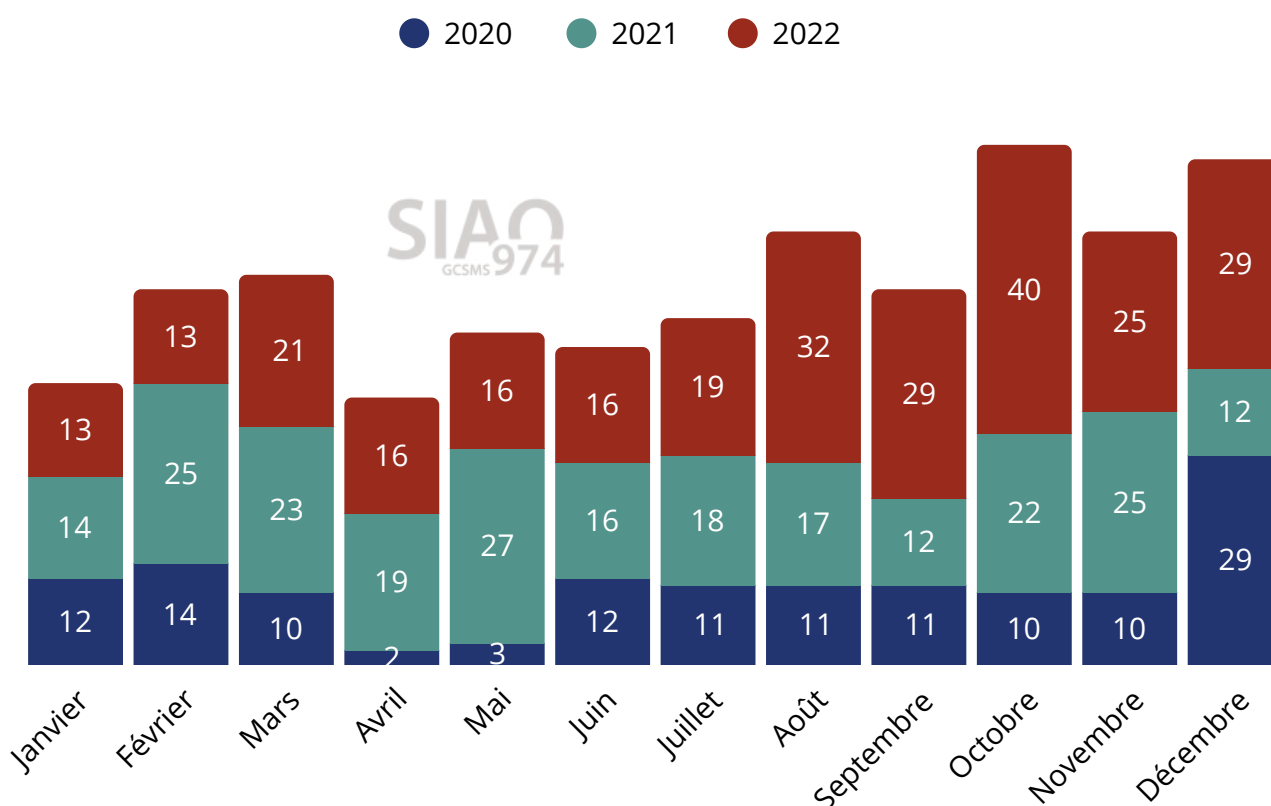
Ces situations risquent de s'accroître avec la fermeture récente de 29 places d'hébergement d'insertion en 2025 et celles annoncées en 2026 alors que ces structures jouent un rôle de filet de sécurité structurant dans le parcours d'insertion des jeunes.

Parallèlement, le recours des jeunes à l'hébergement chez des tiers augmente, mais il reste souvent provisoire et parfois sur-occupé.

Les jeunes qui appellent le 115, ont souvent épuisé leurs solutions avant d'y avoir recours régulièrement. **Les réponses apportées se concentrent principalement sur des orientations vers les ADN à Saint-Denis.** Dans le même temps, **l'accès aux structures de stabilisation recule et les CHAU restent quasiment inaccessibles aux jeunes.**

Les demandes liées aux violences, représentent près de 10% des sollicitations. Elles concernent majoritairement des femmes seules ou avec enfants et nécessitent un accompagnement de proximité adapté.

Sans adaptation de l'offre, les parcours d'insertion risquent de rester fragiles et l'errance résidentielle de perdurer.

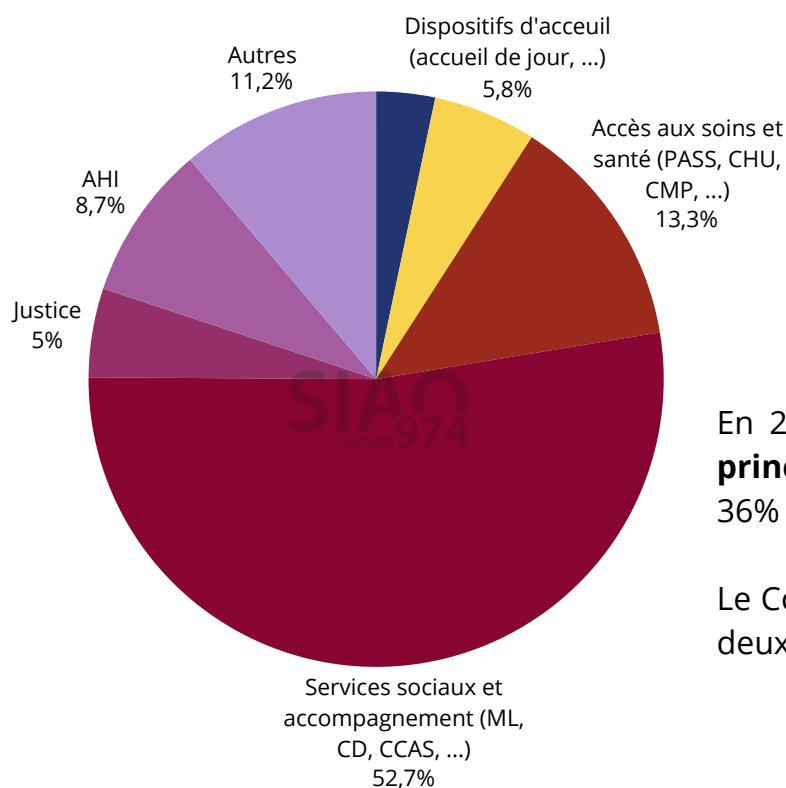
Date de création des demandes par mois**2020** : 135 demandes**2021** : 230 demandes**2022** : 269 demandes

Entre 2020 et 2022, le nombre total de demandes a fortement augmenté, avec une saisonnalité marquée entre août et décembre.

La moyenne mensuelle des demandes transmises au SIAO a doublé entre 2020 et 2022 et indique une dégradation de la situation résidentielle des jeunes.

- En 2020 : 11,25 demandes par mois
- En 2021 : 19,7 demandes par mois
- En 2022 : 22,42 demandes par mois

Les prescripteurs en 2022



En 2022, la **Mission Locale reste le principal prescripteur**, représentant 36% des demandes..

Le Conseil Départemental constitue le deuxième contributeur.

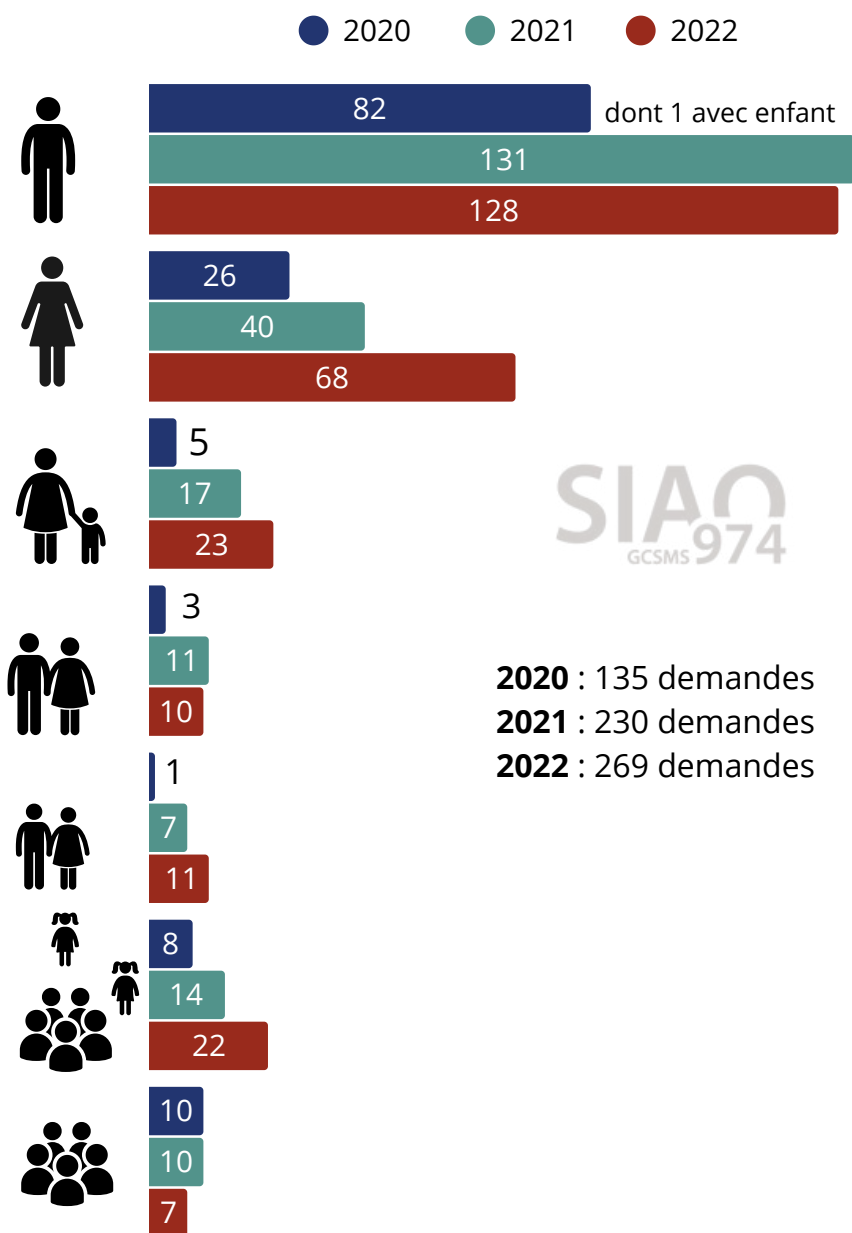
En 2022, plus de la moitié des prescriptions (52,7 %) provient des services sociaux et d'insertion.

Les autres prescripteurs progressent également, traduisant un plus large réseau de coordination.

Les services hospitaliers jouent un rôle croissant dans le repérage des jeunes nécessitant un accompagnement vers l'hébergement ou le logement, notamment via les urgences et services de soins.

- 8,7 % émanent de dispositifs de l'AHI, pour des besoins d'accompagnement prolongé ou spécifique.
- 5,8 % proviennent de structures d'accueil ou dispositifs de lutte contre la précarité.
- 5 % sont liées à des parcours judiciaires ou des mesures de tutelle.
- Enfin, 3,3 % correspondent à des saisines internes (115 + SIAO).

Les demandes par typologie

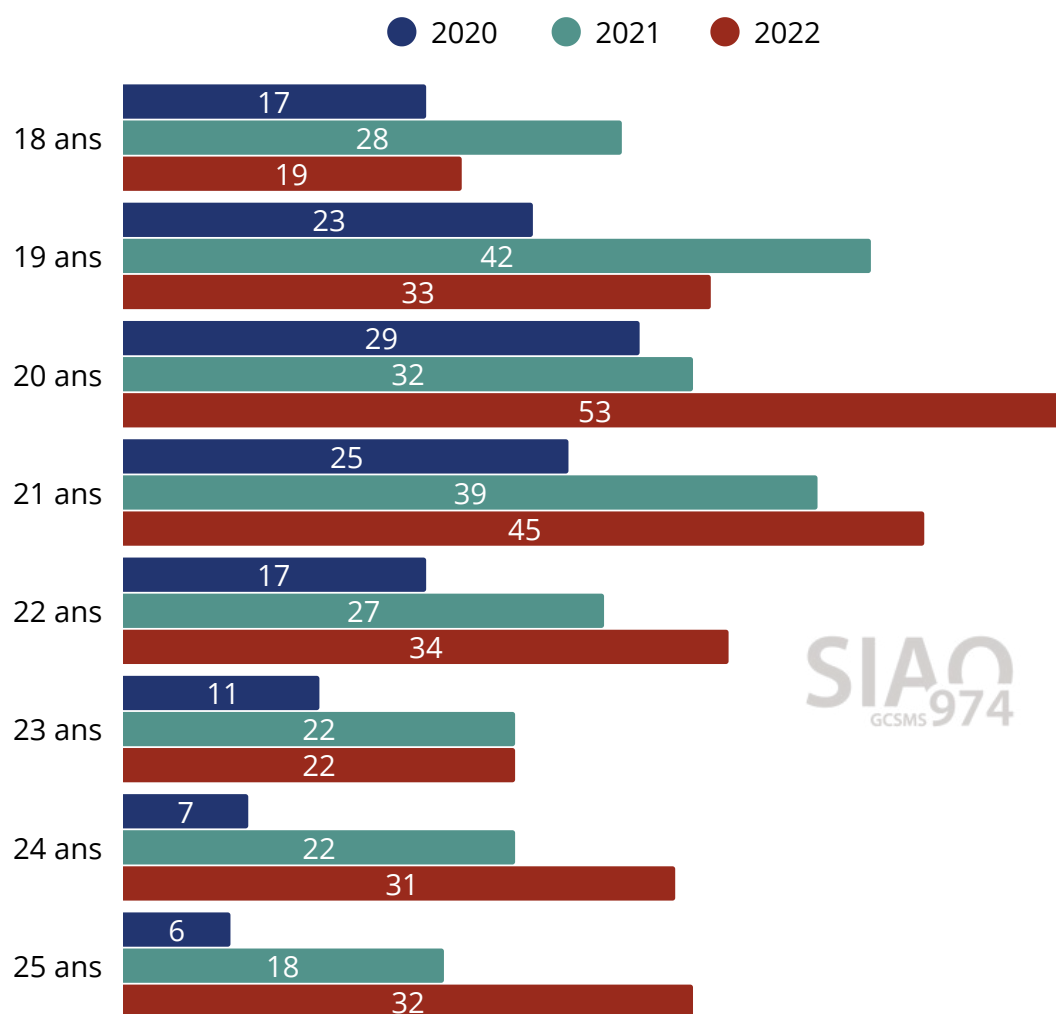


Les hommes seuls représentent la majorité des demandes sur les trois années étudiées. En 2022, ils représentent 47,6 % des demandes.

La part des femmes seules progresse nettement (25,3 % en 2022), ainsi que celle des jeunes familles monoparentales, majoritairement composées de femmes (8,6% en 2022).

Les jeunes couples avec enfant(s) restent minoritaires (4,6 % en 2022) mais nécessitent des réponses plus adaptées pour les accompagner vers le logement autonome.

Age du ménage au moment de la demande

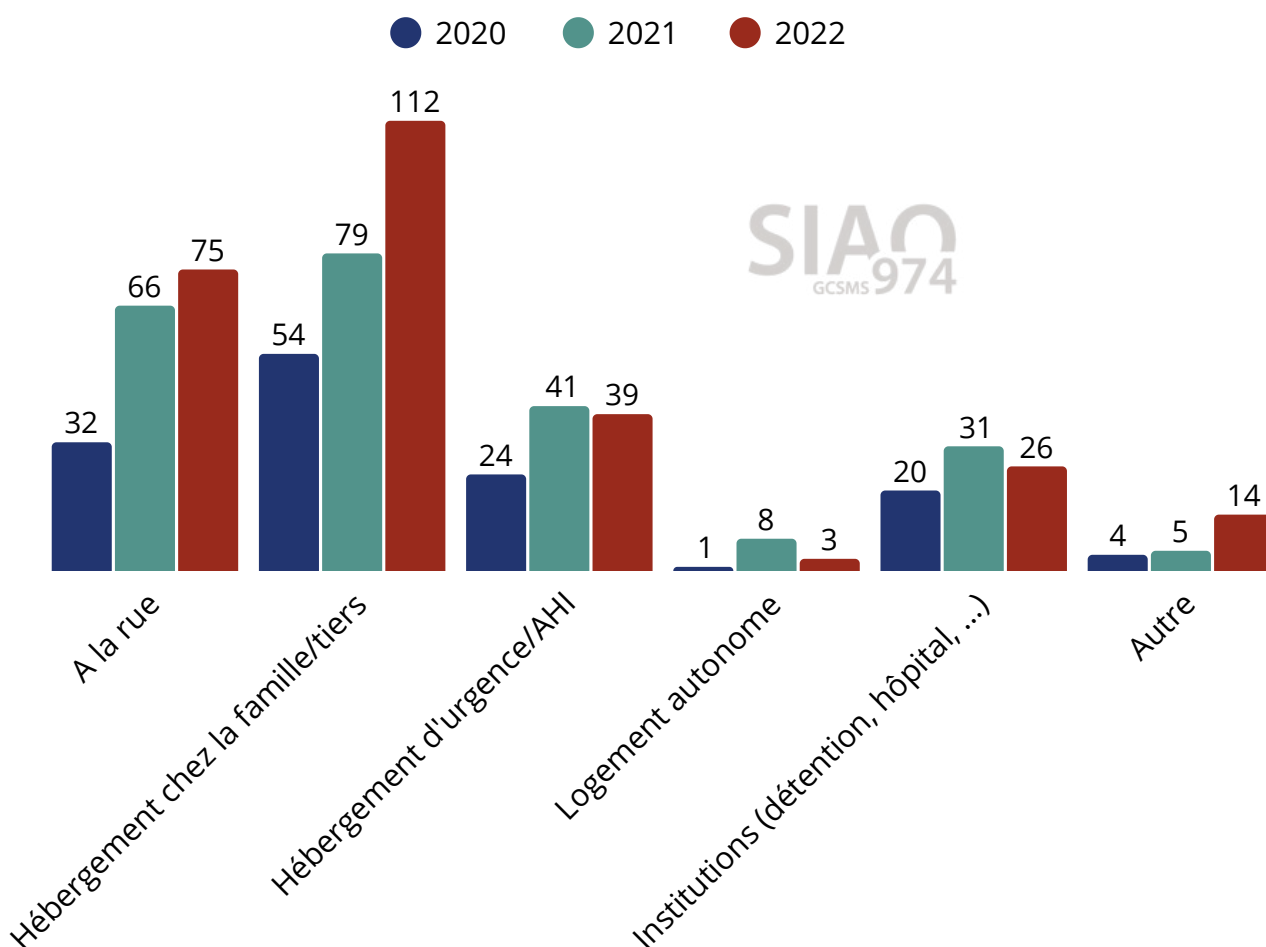


En 2022, les 20-25 ans concentrent la majorité des demandes, alors qu'en 2020, la proportion de jeunes majeurs était plus élevée.

Sur l'ensemble de la période étudiée, l'augmentation la plus marquée concerne les 24-25 ans.

À l'inverse, on observe une diminution relative des demandes chez les 18-19 ans.

Situation du ménage au moment de la demande



Les jeunes repérés comme étant à la rue sont en hausse constante, avec un volume qui a presque triplé en trois ans, tandis que les ruptures d'hébergement familial ou chez un tiers ont plus que doublé.

Le départ du domicile parental traduit souvent :

- des tensions familiales vives (conflits, ruptures relationnelles, ...)
- des situations de violence ou de mal-être,
- de la précarité économique des parents.

L'hébergement chez des tiers est souvent une solution transitoire par défaut.

Les jeunes qui bénéficient déjà d'une mise à l'abri sur les dispositifs de l'AHI sont nombreux à solliciter une continuité d'accompagnement à partir de 2021.

Enfin, les sorties d'institution s'anticipent mieux pour prévenir les ruptures sèches vers la rue.

Focus VIF/VVC

La proportion des demandes de personnes victimes de violences sur les dispositifs d'insertion-logement recule nettement, passant de 10,4 % en 2020 à 5,9 % en 2022, ce qui pourrait refléter une amélioration de la prise en charge et l'identification par le biais du 115 (pôle urgence).

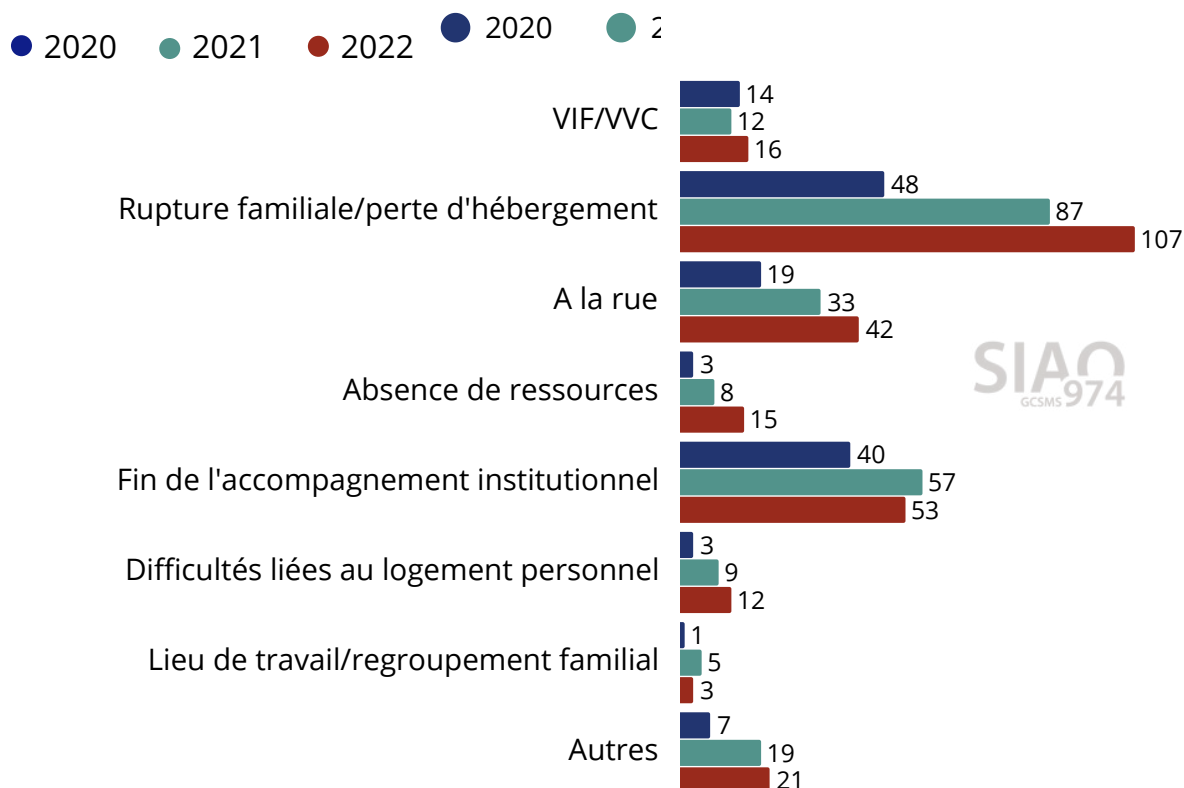


Entre 2020 et 2022 :

Parmi les jeunes victimes de violences qui font une demande, 31 % sont déjà accueillis en structure d'urgence, 38 % sont hébergés par leur entourage familial, et 31 % se trouvent chez des tiers provisoirement ou à la rue.

Déjà en structure d'urgence	13	31%
Hébergé chez de la famille	16	38%
Hébergé chez des tiers	10	24%
A la rue	2	5%
Autres	1	2%

Les motifs des demandes



La perte d'un soutien familial ou d'un hébergement chez un proche reste la principale raison des demandes d'hébergement ou de logement, touchant près de 40% des jeunes en 2022.

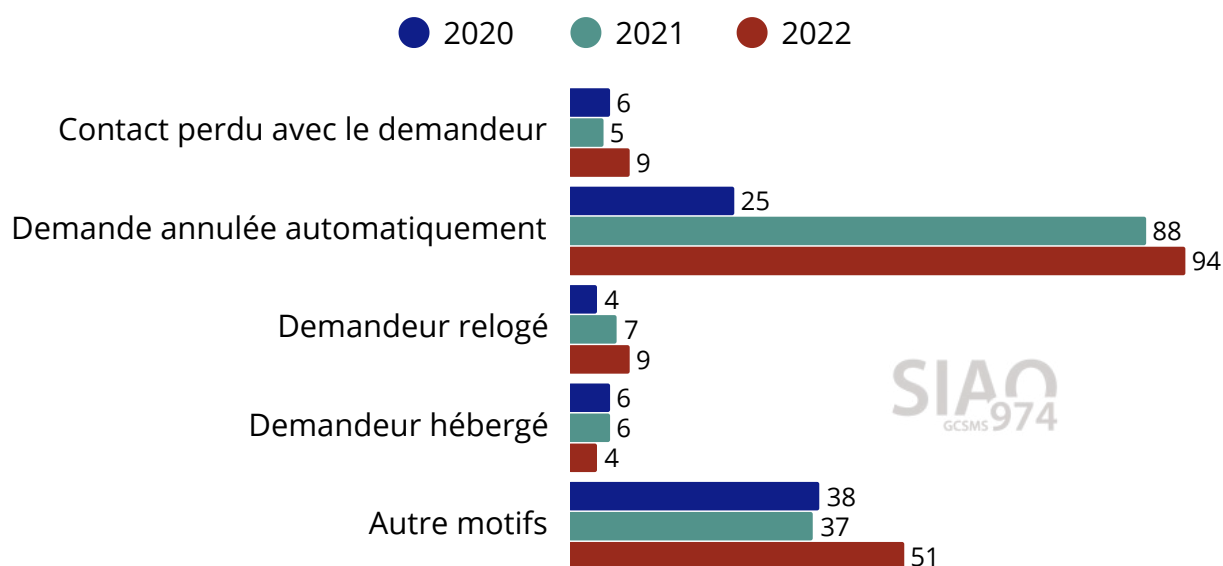
Les sorties d'institutions (ASE, Conseil Départemental, hôpitaux, centre de détention) représentent un vecteur important la première année, mais leur proportion diminue à 20 % en 2023. Pour les jeunes en fin d'APJM (Accueil Pour Jeune Majeur), une demande d'hébergement d'insertion peut constituer un filet de sécurité avant leur sortie. Certains jeunes retournent en famille, souvent dans un contexte fragile, tandis que d'autres sont temporairement hébergés ou sans solution, exposés à la rue. À défaut de solution, le recours au DAHO permet un accès prioritaire à l'hébergement. Ce droit concerne également les jeunes sortant de détention, afin de soutenir leur réinsertion.

Les situations de rue augmentent chaque année même si la proportion reste stable (16 % en 2022).

Le nombre de jeunes victimes de violences est resté presque constant sur trois ans et représente le 4^e motif de sollicitation.

Parallèlement, les demandes liées au manque de ressources et aux difficultés d'accès à un logement personnel continuent de progresser.

Les motifs d'annulation des demandes

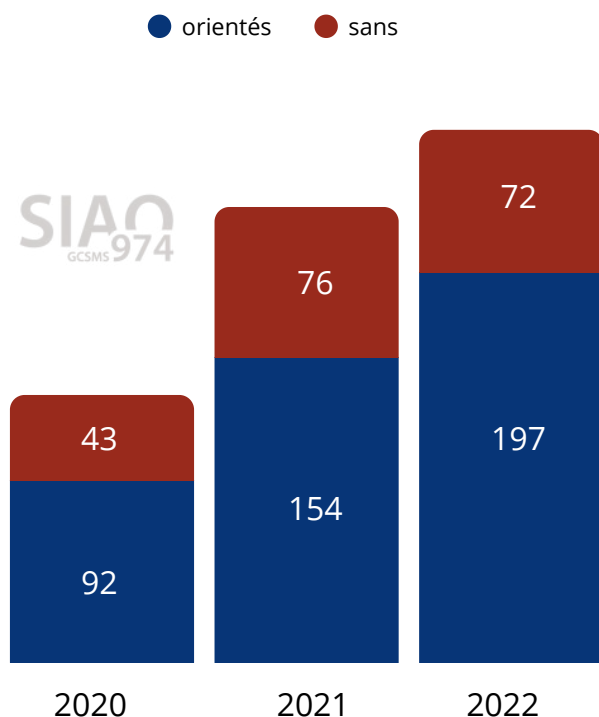


- 2020** ➔ 79 annulations / 135 demandes
- 2021** ➔ 143 annulations / 230 demandes
- 2022** ➔ 167 annulations / 269 demandes

En 2020, plus de la moitié des demandes (52 %) a été validée et positionnée sur liste d'attente, proportion en baisse à 34 % en 2021 avant de remonter à 45 % en 2022. Les autres demandes ont été annulées en raison de :

- **Dossiers non actualisés** : Certains dossiers sont ajournés pour un besoin d'informations complémentaires. Si les prescripteurs ne transmettent pas de retour au SIAO, les demandes sont annulées automatiquement après deux mois. Certaines ont pu être néanmoins réactivées suite à une mise à jour de la note sociale sur le SI-SIAO.
- **La perte de contact** avec les jeunes reste limitée, bien qu'en légère hausse en 2022. Elle traduit souvent l'instabilité des situations et souligne l'importance d'un lien régulier avec le demandeur ou un passage de relais pour suivre la demande.
- Enfin, **les demandeurs relogés** avant orientation augmentent, tout en restant faibles par rapport au volume global des demandes.

Orientations réelles



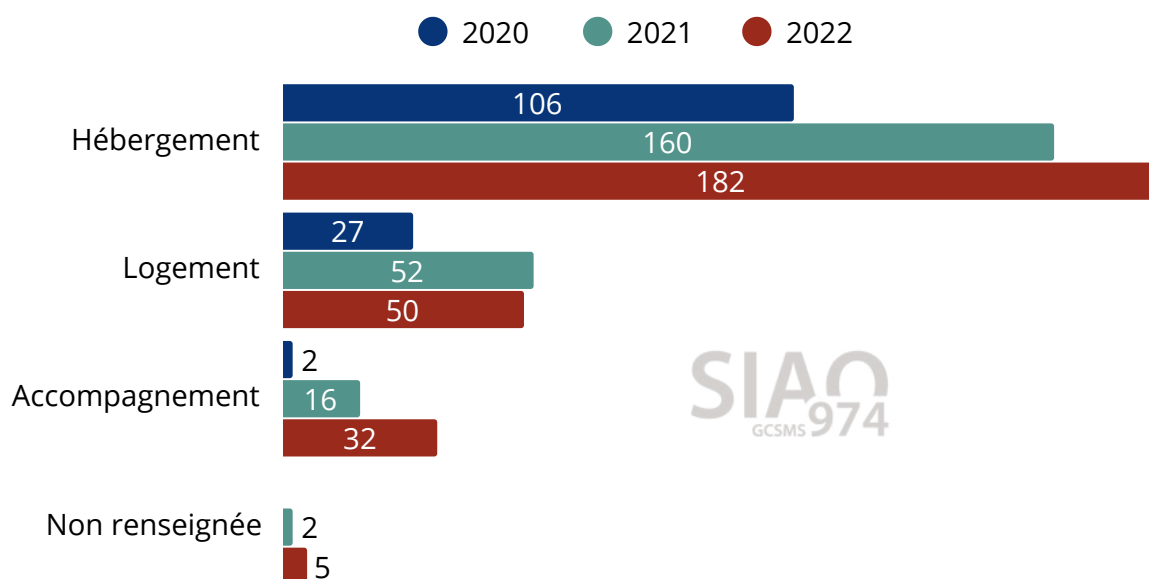
Environ 2/3 des demandes reçoivent une orientation et la majorité des jeunes en obtient une dans l'année de leur demande.

L'année 2022 montre un taux légèrement plus élevé de personnes orientées (73 %), indiquant une plus grande capacité d'orientation et une amélioration des suivis.

Parmi celles qui n'ont pas reçu d'orientation en 2022, 10 étaient relogées avant.



Les réponses apportées



La majorité des préconisations pour les jeunes concerne l'hébergement : 68 % en 2022. Cela reste la réponse principale, car beaucoup de jeunes n'ont pas de ressources suffisamment stables pour accéder à un logement.

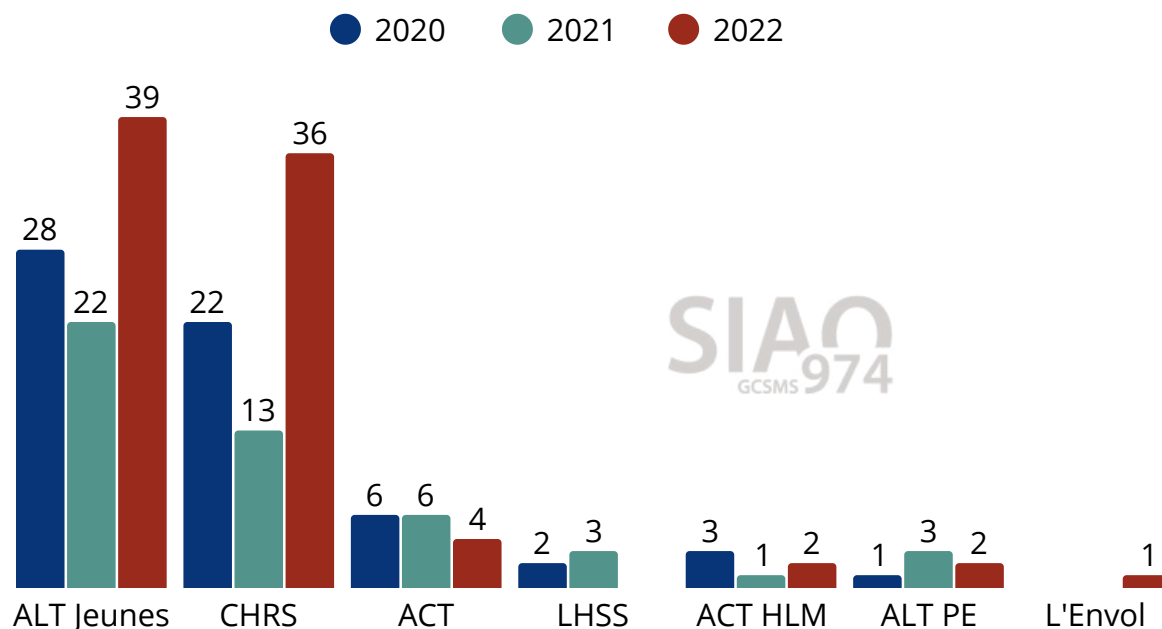
Le volume des orientations vers les structures de logement adapté et accompagné représente 19 % en 2022.

La catégorie "Accompagnement" correspond principalement au Pôle Social de l' AIS de l'ALEFPA, suivie ensuite les mesures d'AVDL.



Préconisation sur les dispositifs

- Les dispositifs d'hébergement d'insertion



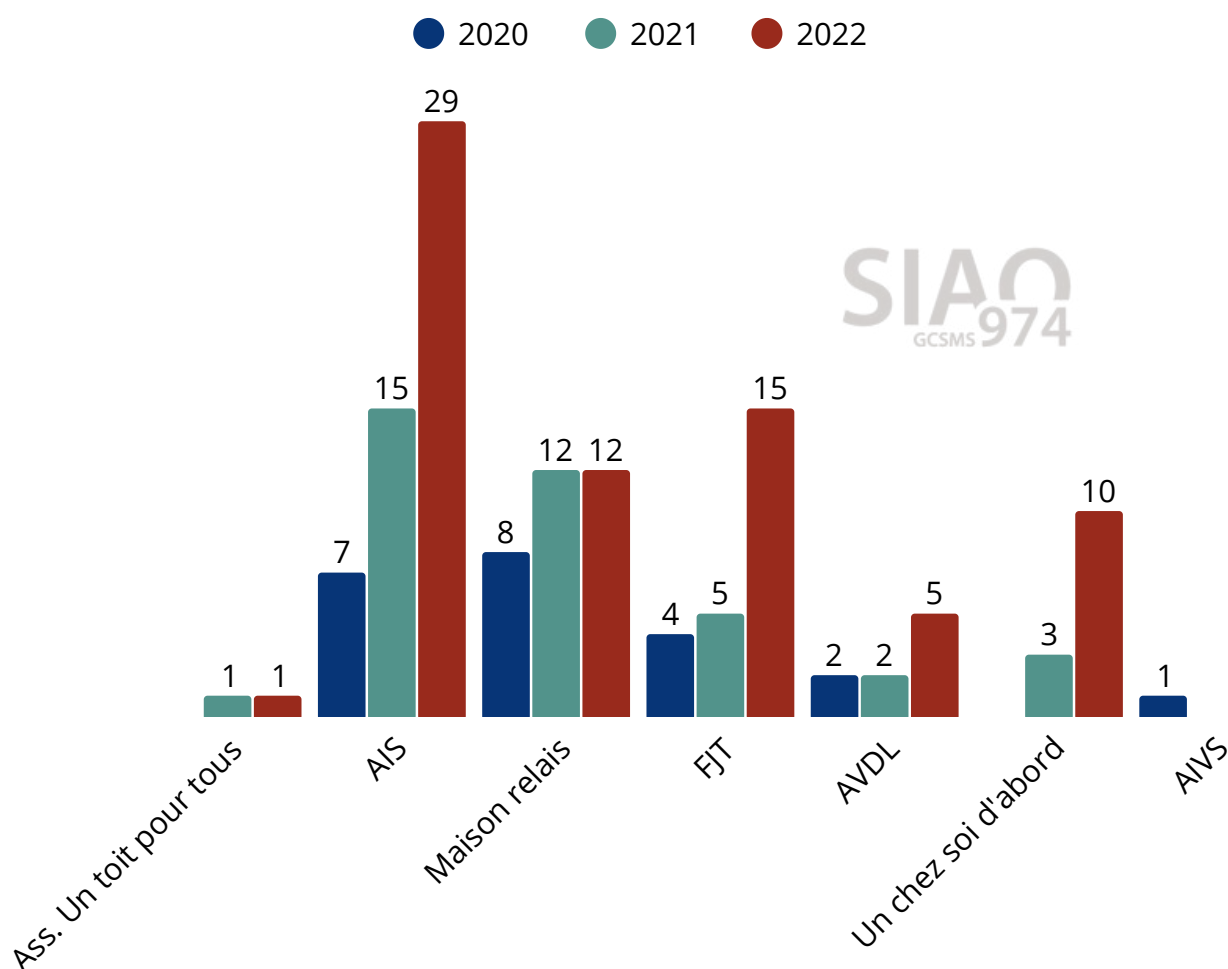
Le dispositif de l'ALT Jeunes reste majoritaire, tandis que les préconisations vers les CHRS chutent en 2021 puis augmente fortement, notamment en 2022 (36 préconisations).

Les dispositifs d'ALT Jeunes ne disposent pas des moyens nécessaires pour accompagner les jeunes les plus en difficulté ; pour ces situations, une orientation vers un CHRS peut s'avérer plus adaptée.

Les autres dispositifs (ACT, ACT HLM, LHSS) restent à la marge.



- Les dispositifs de logement adapté/accompagné



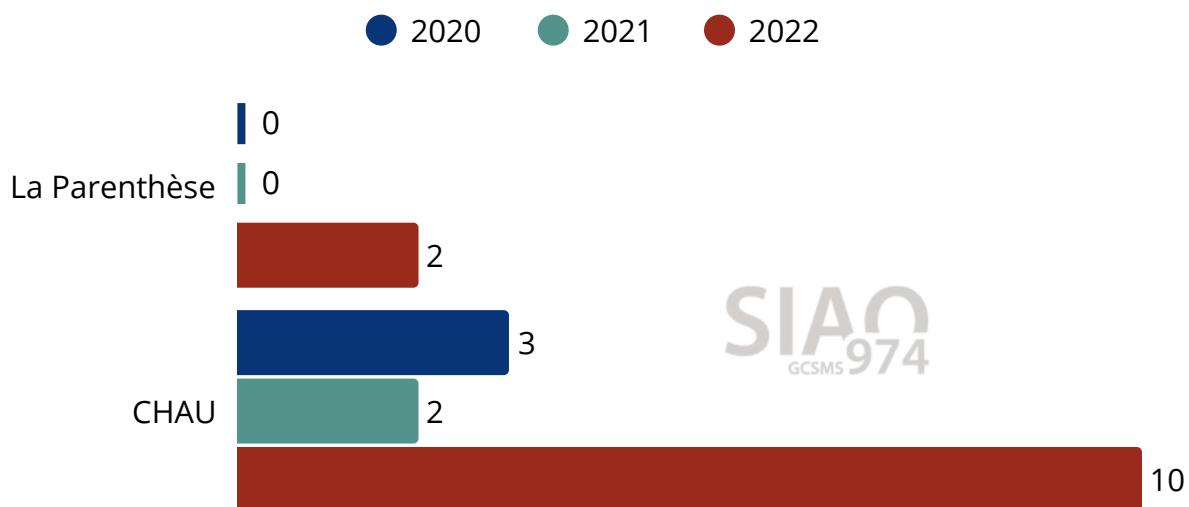
Pour le logement adapté/accompagné, le Pôle Social de l'AIS de l'ALEFPA est le plus préconisé, malgré une couverture partielle du territoire (Sud et Ouest).

La Maison Relais (moins de 25 ans) – Résidence Hermès, les FJT et l'UCSD généraliste constituent également des solutions régulièrement mobilisées.

Les orientations vers les FJT peuvent toutefois s'effectuer en direct, sans passer par un enregistrement sur le SI-SIAO systématique, ce qui conduit à une sous-estimation de ces demandes dans les données.

Sur les 115 places de FJT sur le territoire, le SIAO dispose d'un quotal réservataire de 31 places (ref : observatoires SIAO 2024 et 2025).

- Les dispositifs d'urgence

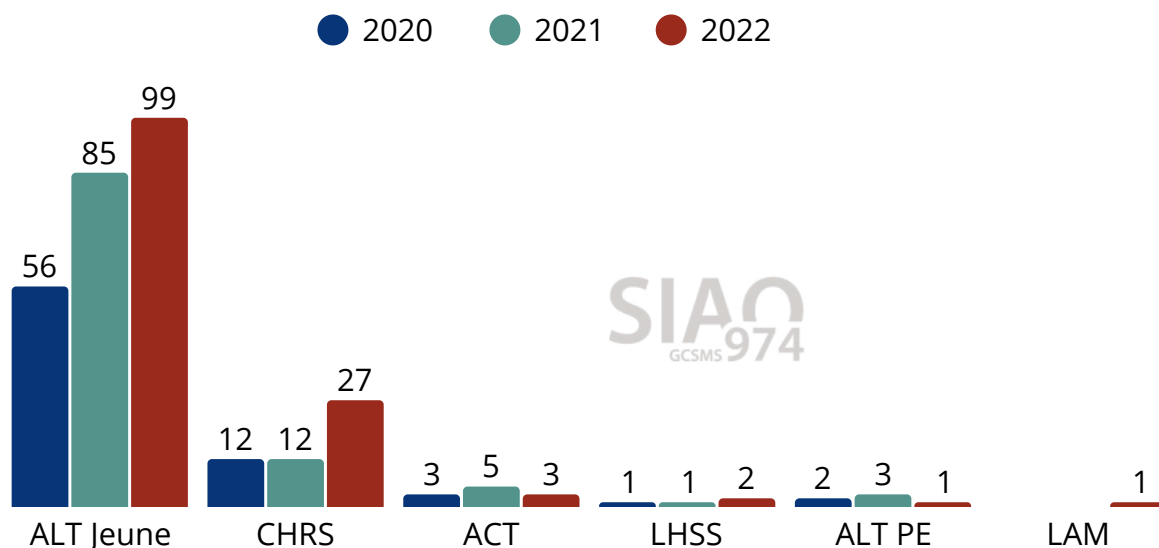


Enfin, l'augmentation en 2022 des orientations vers les CHAU par les travailleurs sociaux témoigne de l'urgence des besoins de mise à l'abri. Toutefois, ces demandes ne peuvent pas être traitées par le volet Insertion du SI-SIAO mais bien via les appels au 115.



Les orientations

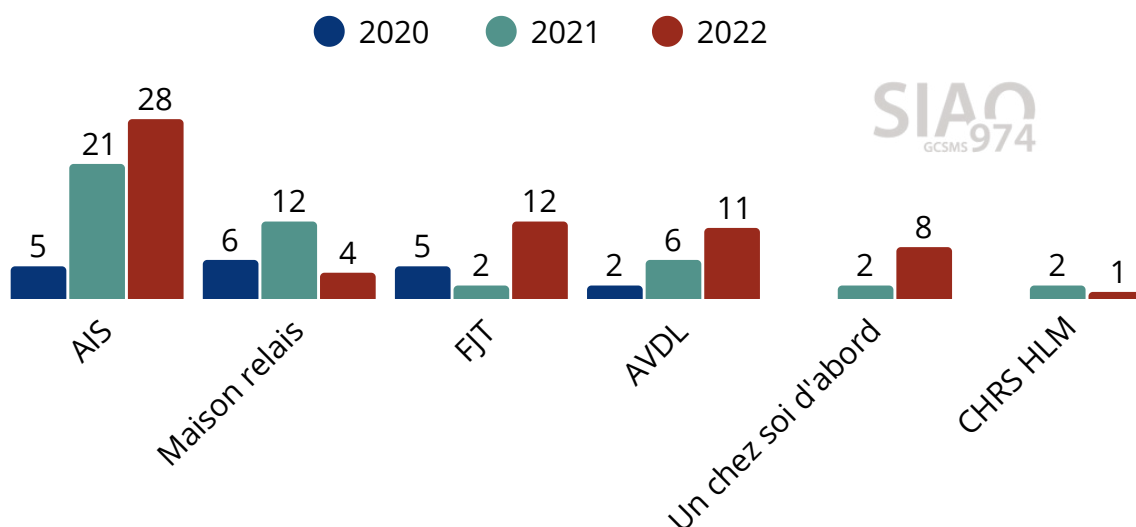
De manière globale, les orientations suivent les préconisations.



L'écart entre les préconisations et les orientations effectives vers le dispositif de l'ALT Jeunes s'explique par le fait que des préconisations ont pu être requalifiées pour une orientation plus adaptée.

Ex : une préconisation CHRS, requalifiée en ALT Jeunes.

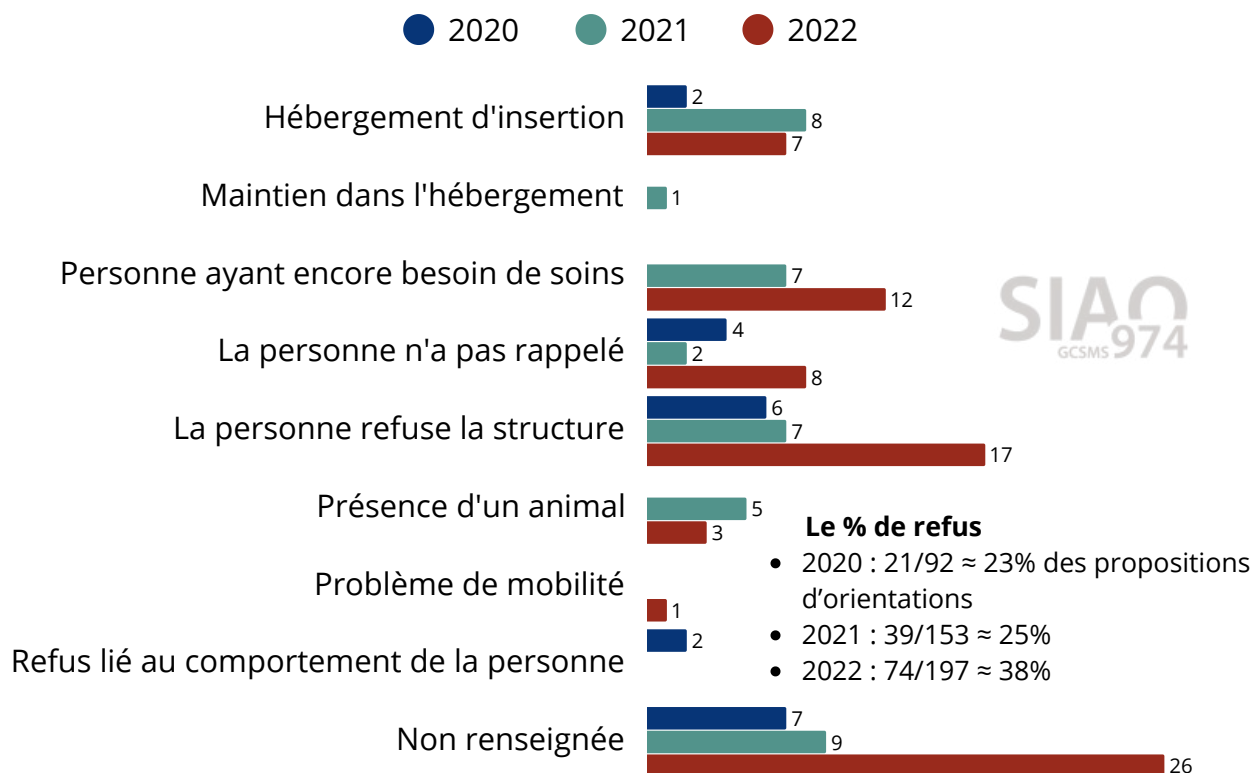
Dans le cadre des orientations réelles, il n'y en a pas eu vers l'ACT HLM et l'Envol comme préconisé entre 2020 et 2022.



Il n'y a également pas eu d'orientation vers l'AIVS Agence Soleil et vers l'association Un Toit Pour Tous.

Les motifs de refus des jeunes

En 2022, le refus par le jeune de la structure proposée par le SIAO devient le motif le plus fréquent (soit 9 % des refus).



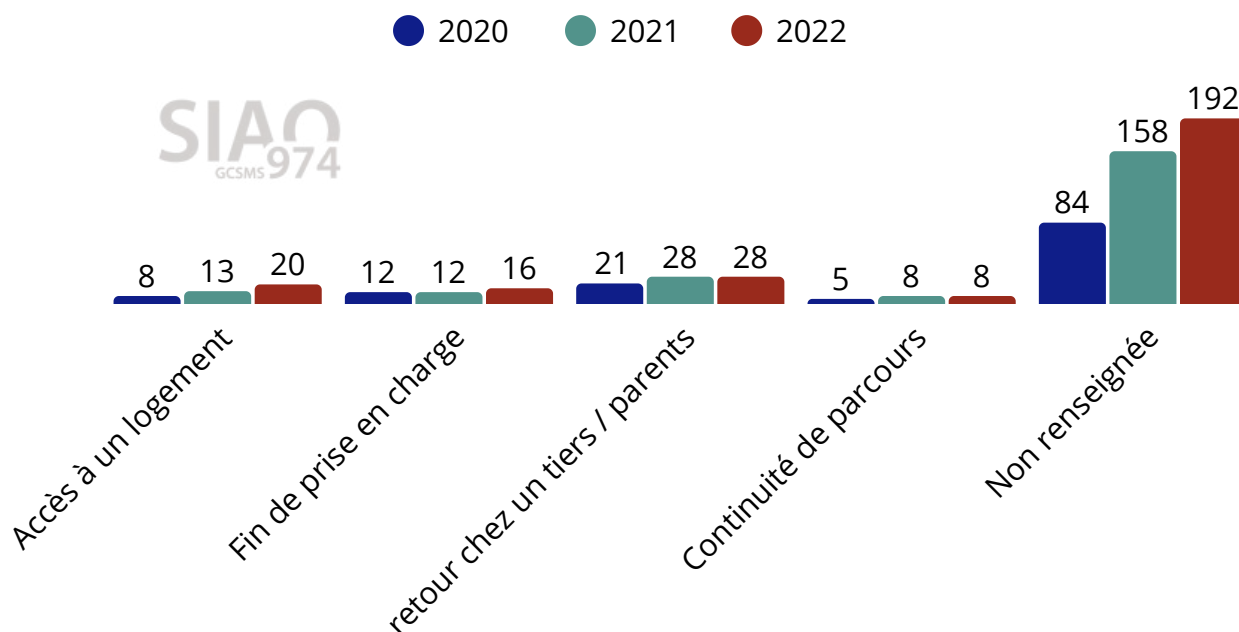
Le motif "**personnes ayant encore besoin de soins**" apparait en 2021.

Néanmoins, les personnes sont placées sur liste d'attente. Une note sociale sera alors nécessaire lorsqu'elles pourront être orientées afin de vérifier si elles relèvent toujours du dispositif pour lequel elles sont en attente, ou si la demande doit être requalifiée.

Le motif « **la personne n'a pas rappelé** » augmente. Il traduit une difficulté de suivi ou à maintenir le contact avec certains jeunes en situation de précarité ou d'errance.

Les motifs de refus plus minoritaires concernent certains jeunes qui **bénéficient déjà d'un hébergement** et ceux pour qui la **présence d'un animal** ne permet actuellement pas une orientation.

Les motifs de sortie



De nombreuses situations ne sont pas renseignées ce qui ne permet pas d'avoir une analyse pleinement fiable. Néanmoins sur la part de celles renseignées, on constate :

- **La majorité des jeunes sont hébergés par des tiers à la sortie des dispositifs** et une plus faible partie retourne en famille.
- **L'accès à un logement reste très limité.**
- Les fins de prise en charge concernent 16 jeunes en 2022. Elles incluent des départs volontaires, (en hausse) et les exclusions, (en baisse).
- Les jeunes orientés à la sortie d'un dispositif, vers l'hébergement d'insertion ou le logement accompagné restent minoritaires.

Conclusion :

Entre 2020 et 2022, les demandes sur les dispositifs d'hébergement d'insertion et de logement adapté et accompagné ont fortement augmenté, avec une majorité de jeunes hommes seuls et une progression des femmes seules et des familles monoparentales.

Les 20-25 ans concentrent la plupart des demandes, et en 2022, 75 jeunes étaient repérés à la rue par des professionnels. **Les sorties d'institutions sans solution d'hébergement représentaient environ 20 % des situations.**

Les dispositifs les plus préconisés restent l'ALT Jeunes et les CHR. L'ALT Jeunes ne suffit pas toujours pour les jeunes les plus en difficulté.

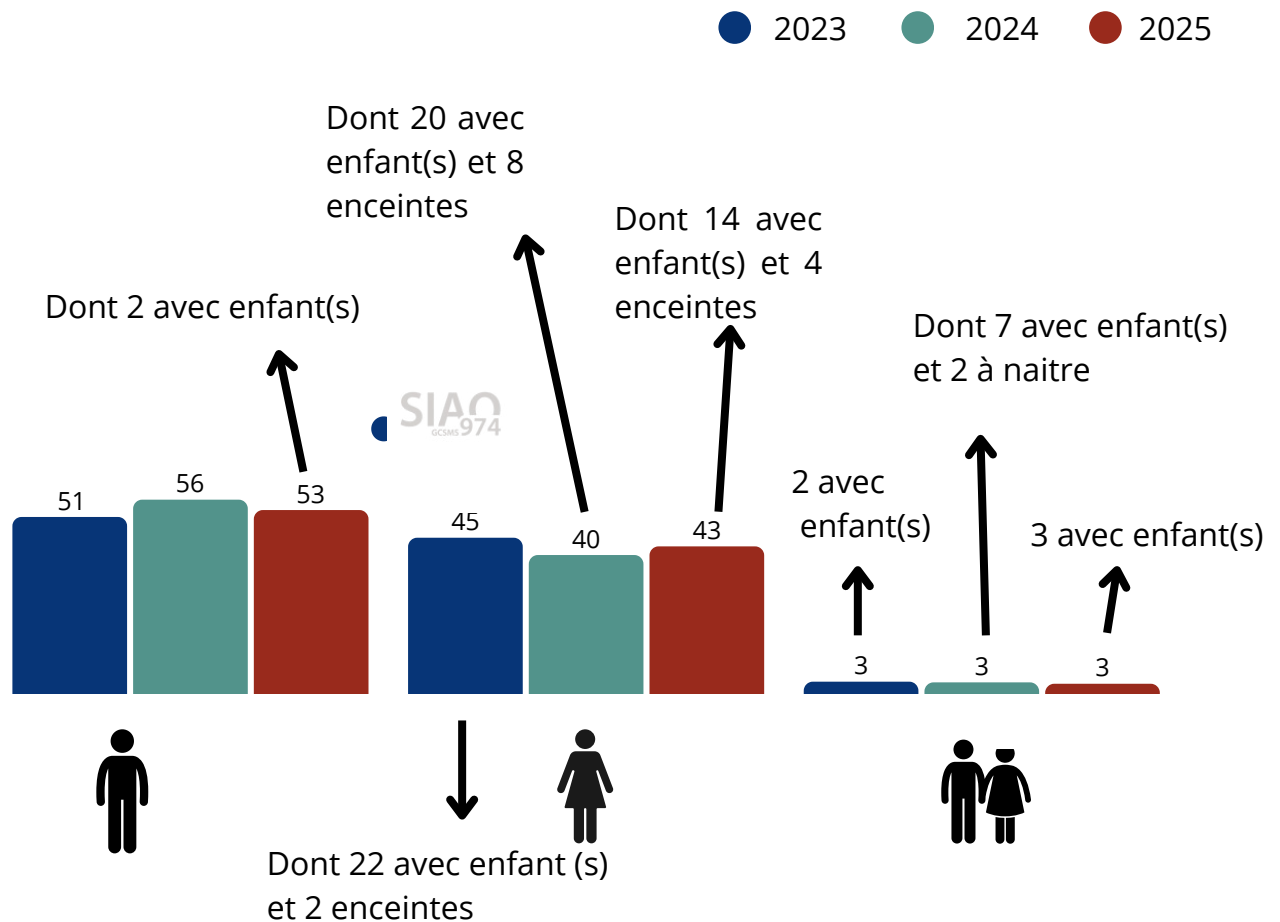
En 2022, des jeunes souffrant de troubles psychiques commencent à être orientés via le SIAO, vers du logement autonome par le biais d'UCSD généraliste.

A cette période, **les refus par les jeunes sont élevés : en 2022**, sont concernées 38 % des propositions faites par le SIAO, ce qui montre que l'offre disponible ne correspond pas toujours aux besoins.

Si les dispositifs d'hébergement et de logement d'insertion jouent un rôle structurant dans les parcours d'insertion des jeunes, **la majorité des jeunes est hébergée par des tiers à la sortie des dispositifs, et l'accès au logement reste très limité.**

Les données 2025 relatives à l'insertion et au logement sont partielles au moment de l'étude, 700 demandes tous publics confondus restaient en cours de traitement.

Typologie des ménages des demandes d'hébergement d'insertion (en %)



Près de **90 % des demandes d'hébergement d'insertion sont pour des personnes seules.**

Les hommes constituent le principal public, 53 % en 2025.

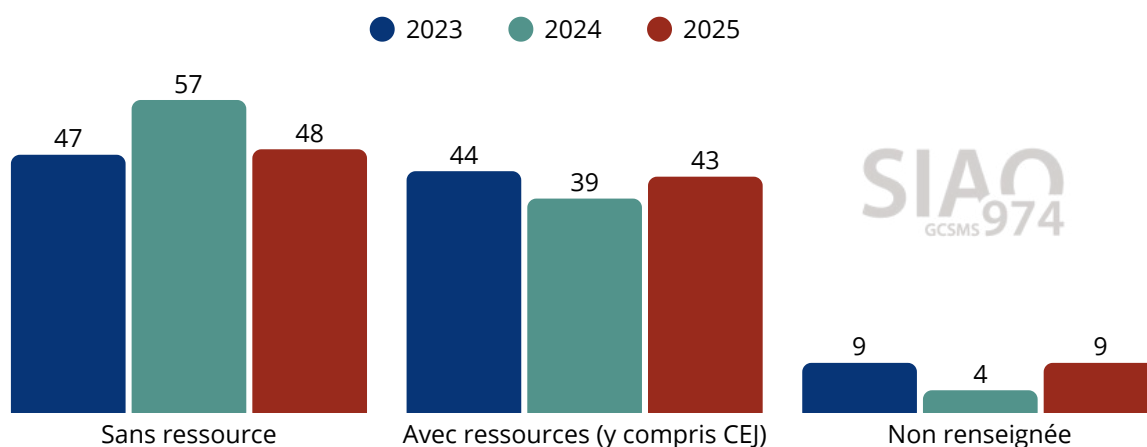
Les femmes seules représentent néanmoins entre 40 et 45 % des demandes.

Une part importante concerne des femmes avec enfant(s) ou enceintes.

Ces situations relèvent davantage d'une protection que d'un parcours d'insertion, car elles concernent la sécurité et la stabilité de la mère et de l'enfant.

La part des couples demeure très minoritaire parmi les demandeurs. Cependant, plusieurs situations concernent des ménages avec enfant(s) ou grossesse en cours; ce qui met en évidence un besoin de stabilisation rapide pour les familles.

Les ressources (en %)



Part du CEJ parmi les jeunes ayant des ressources :

- 2023 → 16 %
- 2024 → 14 %
- 2025 → 12 %

En 2023, **près d'un jeune sur deux, qui sollicite un hébergement d'insertion, est sans ressource** ; la proportion atteint près de 6/10 en 2024, puis revient autour de 1/2 en 2025 (avec les données encore partielles).

En 2024 :

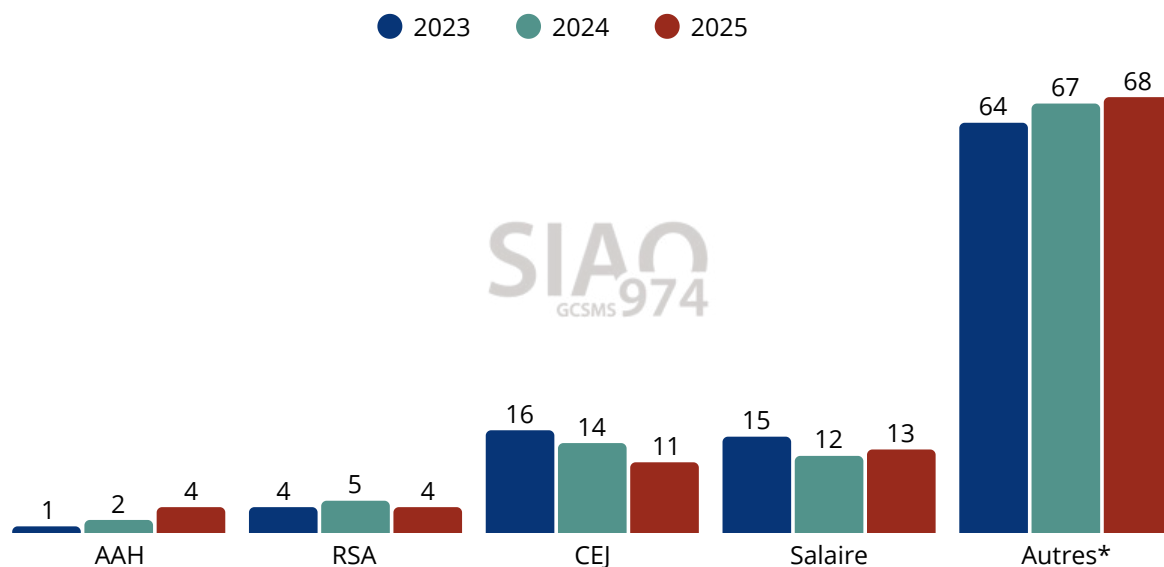
- 15 % des jeunes disposent entre 1 € et 500 €
- 75 % entre 500 € et 1 000 €
- 10 % entre 1 000 € et 1 500 €

Le CEJ, contractualisé sur 6 mois (renouvelable) constitue la principale ressource pour certains jeunes, mais reste insuffisante pour sécuriser un parcours résidentiel.

Les difficultés d'insertion professionnelle limitent l'accès à des ressources stables et constituent un frein à l'accès au logement.

La part de situations non renseignées (jusqu'à 9 % en 2025) renvoie à des situations pour lesquelles l'évaluation sociale n'a pas encore pu être finalisée par les prescripteurs.

Les différentes ressources (en %)



La part des jeunes bénéficiaires de l'AAH reste minoritaire.

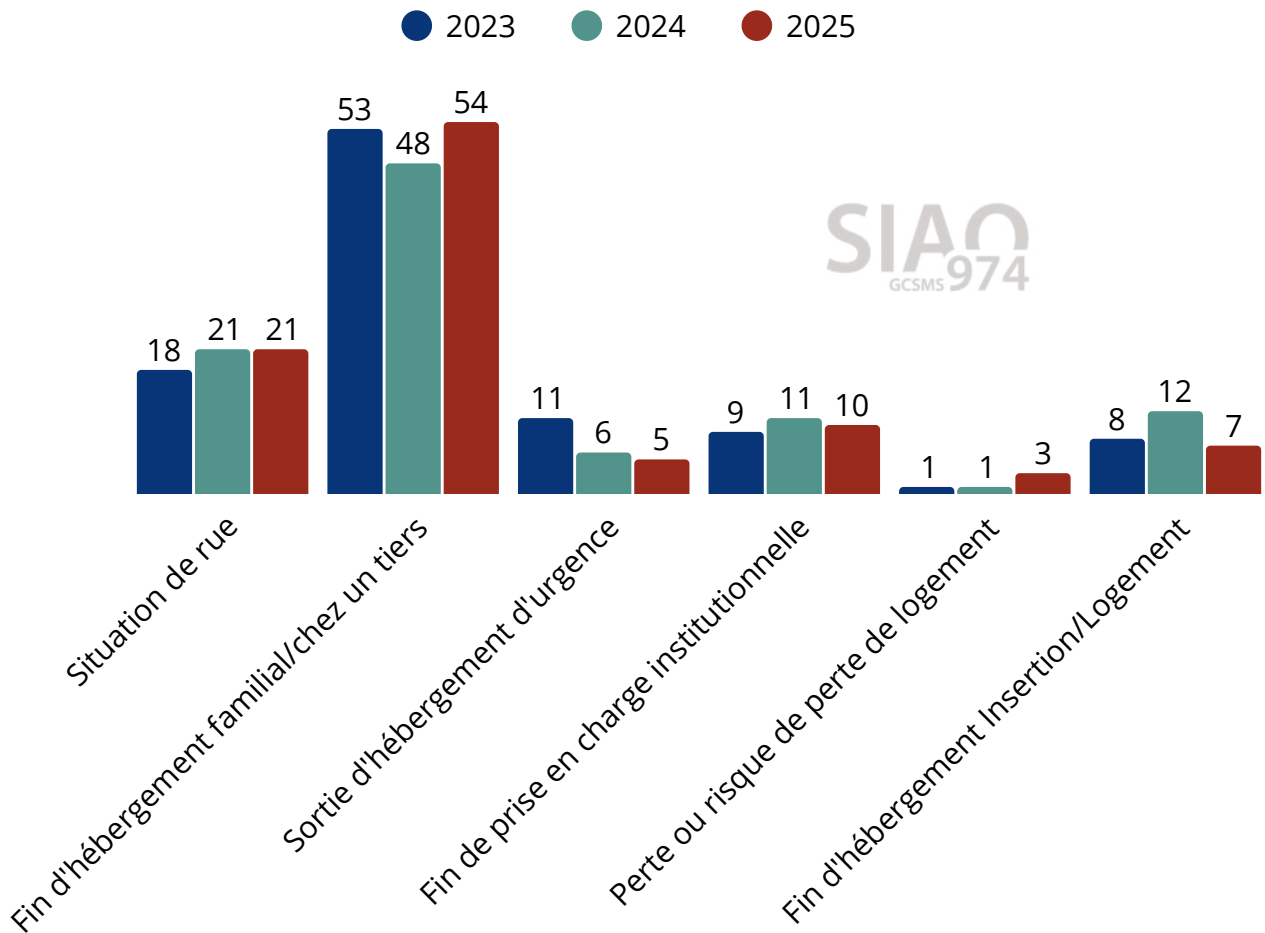
Les demandes de jeunes percevant le RSA sont également très limitées, l'accès à cette prestation n'est pas possible avant 25 ans (excepté en cas de parentalité).

Au fil des années, **les jeunes apparaissent plus éloignés des parcours accompagnés par les Missions Locales.** Nous constatons notamment une diminution progressive d'entrées en CEJ.

Les ressources salariales diminuent et relèvent souvent d'emplois précaires (intérim, CDD...)

Les ressources "autres*" proviennent de l'ARE ou d'allocations temporaires attribuées par un dispositif d'insertion (Service Civique, E2C,...)

Les motifs de demandes d'insertion (en %)



Ces trois dernières années, plus d'un jeune sur deux sollicite un hébergement d'insertion à la suite d'une rupture familiale ou avec son entourage.

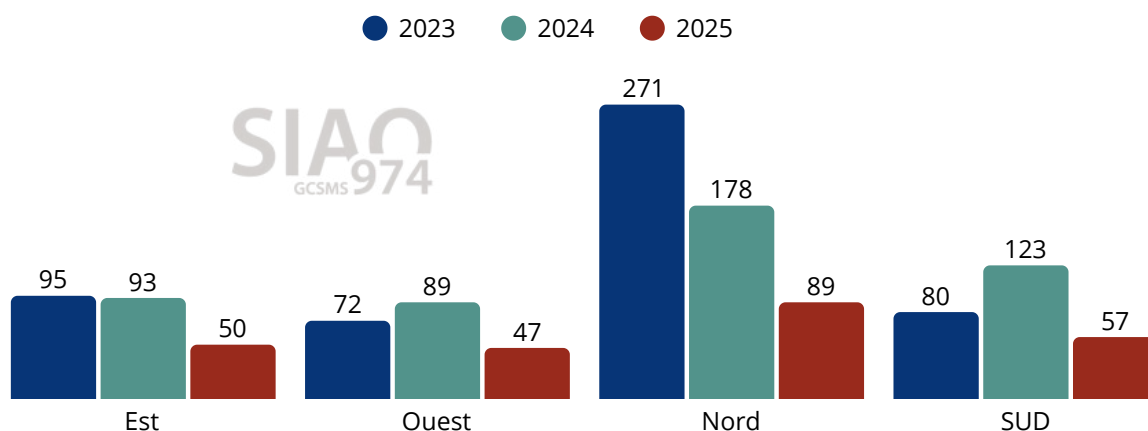
En 2025, **21 % des jeunes sont sans abri au moment de la demande.**

Par ailleurs, une part importante provient de jeunes déjà accompagnés, soulignant le besoin de continuité et de stabilisation des parcours.

Environ 10 % des situations correspondent à des sorties d'institutions.

Les orientations en provenance des dispositifs d'urgence sont globalement en baisse, plutôt orientées directement vers le logement dans une logique Logement D'Abord.

Les secteurs demandés par les ménages



Les ménages peuvent demander plusieurs secteurs.

En 2023, **plus d'un jeune sur deux exprimait une préférence pour le Nord.**

Bien que cette proportion diminue en 2024 et 2025, ce territoire demeure le plus attractif et sollicité chaque année et présente les listes d'attente les plus longues.

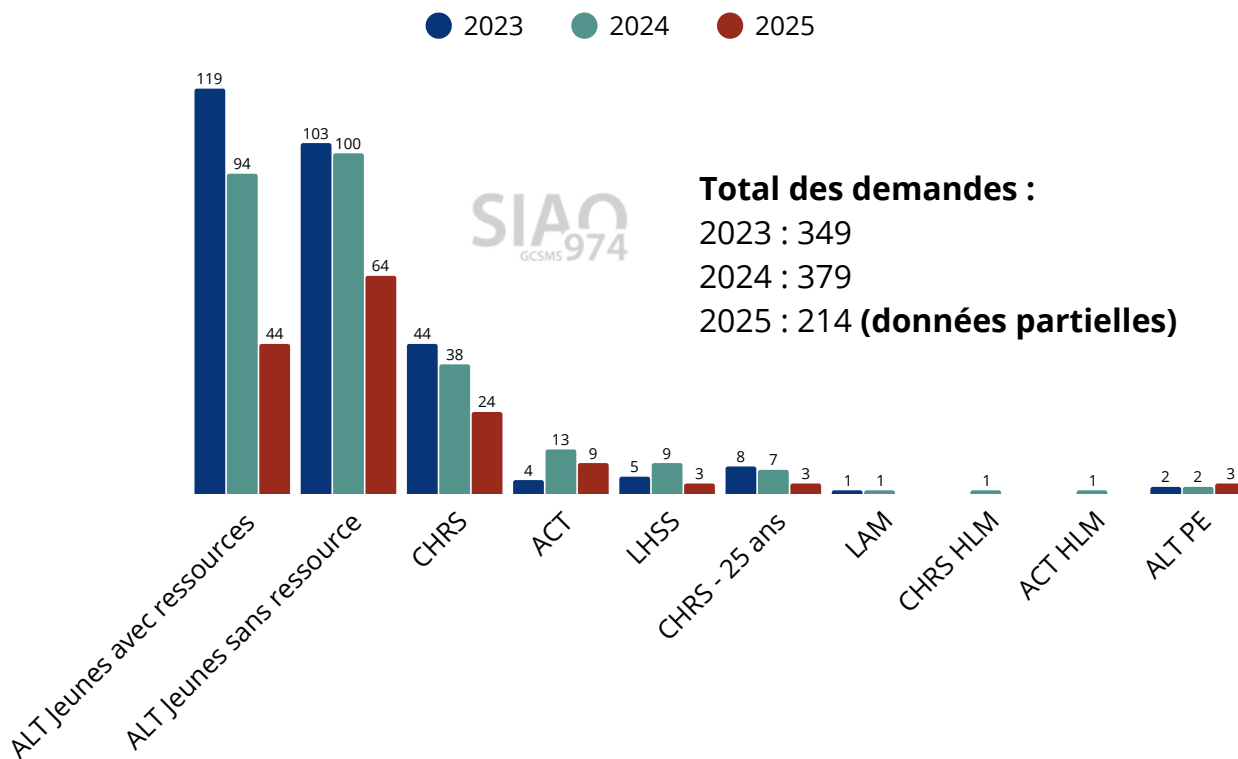
Cette attractivité peut s'expliquer par :

- Une offre de formations diversifiées,
- Une proximité des réseaux d'accompagnement et des partenaires de l'insertion,
- Des opportunités d'emploi plus nombreuses,
- Une mobilité plus facile,...

À partir de 2024, la demande ne se concentre plus sur un seul territoire, mais tend à se répartir plus largement. L'urgence du besoin d'hébergement semble davantage prendre le pas sur le choix géographique.

Toutefois, une orientation en dehors du secteur souhaité peut fragiliser l'adhésion du jeune quant au parcours proposé et ainsi contribuer à une partie des refus recensés.

Les réponses apportées



La différence entre le nombre de réponses apportées et le nombre total de demandes (par année) est expliquée par les demandes classées, rejetées ou ajournées).

Les réponses d'hébergement d'insertion correspondent aux dispositifs sur lesquels les jeunes sont placés sur liste d'attente.

Le dispositif de l'ALT Jeunes, qu'il soit avec ou sans ressources, constitue le principal levier d'insertion, représentant chaque année plus de 60 % des réponses apportées.

Le CHRS intervient en second, pour les jeunes nécessitant un accompagnement spécifique et soutenu sur plusieurs dimensions.

Les ACT sont également mobilisés pour répondre aux besoins de jeunes porteurs d'une pathologie chronique nécessitant une coordination du parcours de soins.

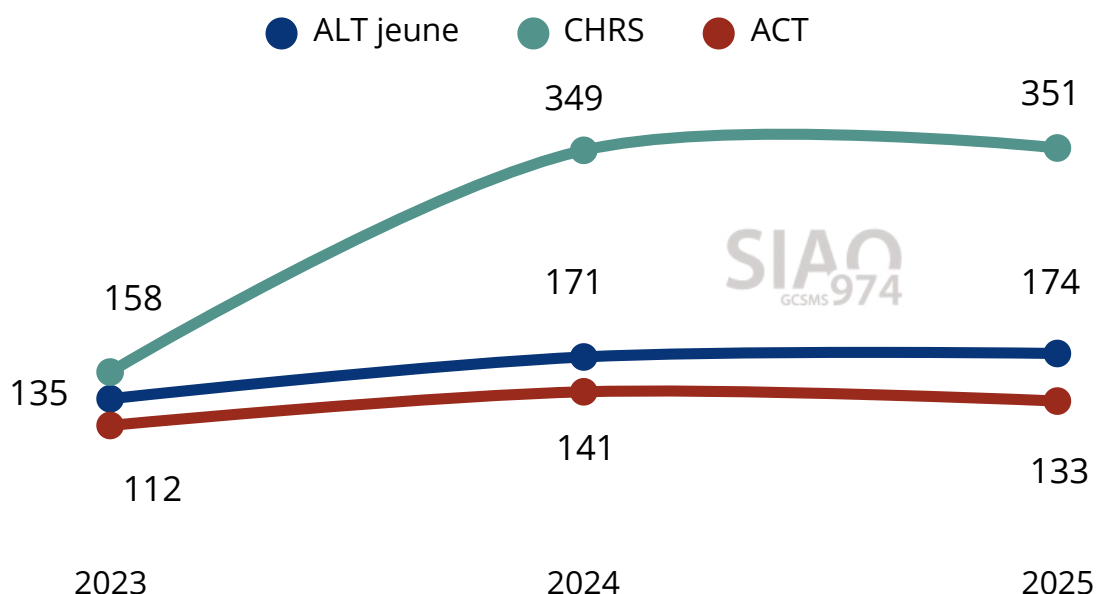
Les réorientations vers les dispositifs de logement adapté - accompagné diminuent et sont très faibles en proportion, signe d'une précarité financière des jeunes ou absence totale de ressource.

Elles concernent :

- 1,4 % des demandes en 2023
- 2,9 % en 2024
- 1,9 % en 2025

Les listes d'attente des principaux dispositifs

Nombre de jours en moyenne entre la date de la demande et la date d'admission sur les principaux dispositifs d'hébergement d'insertion :



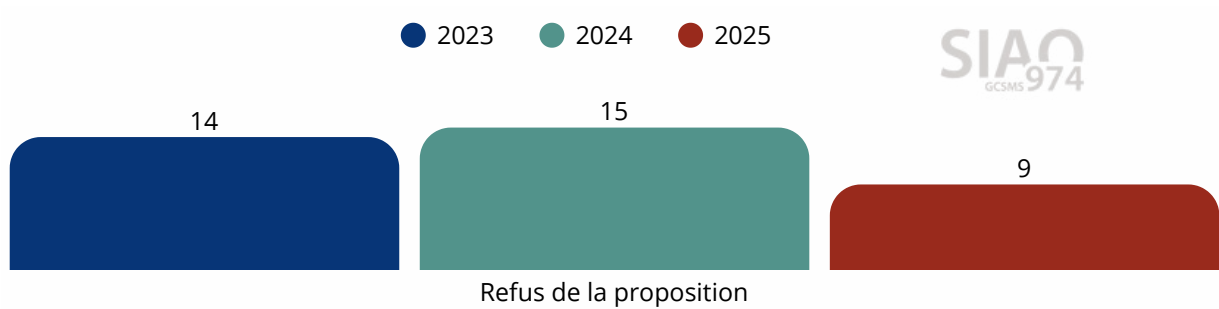
Les délais d'attente pour une entrée en CHRS ont été multipliés par deux. Malgré une baisse des orientations vers les CHRS sur la période étudiée, les délais d'accès augmentent, traduisant des tensions sur l'offre et probablement une rotation plus lente des places. Les orientations s'effectuent toujours vers le CHRS – moins de 25 ans Pierre Morange à Saint-Denis, sauf situations particulières rares (emploi ou besoin médical sur un autre secteur...).

Parallèlement, **le délai d'orientation vers les dispositifs de l'ALT Jeunes s'allonge**, passant de 4 mois à près de **6 mois en 2025**, avec des écarts importants selon les secteurs demandés (dans le nord, les dispositifs sont saturés).

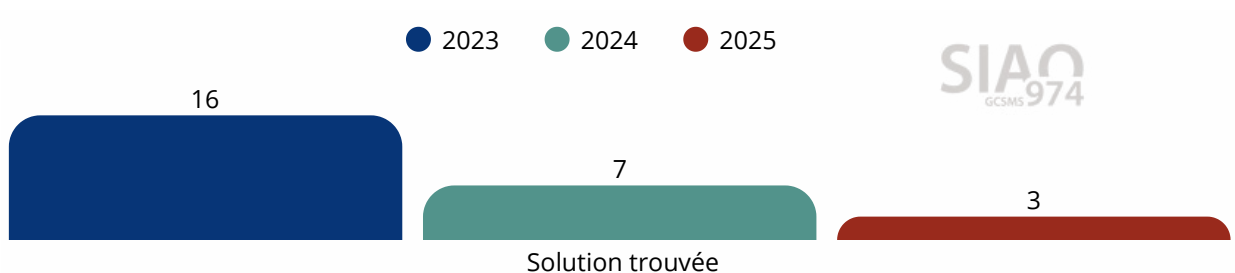
Les délais d'orientation vers les ACT restent globalement stables, avec une attente moyenne d'un peu plus de 4 mois.

Motif de refus des jeunes du dispositif (en nombre de jeunes)

De manière générale, le refus de la proposition par le jeune reste rare.

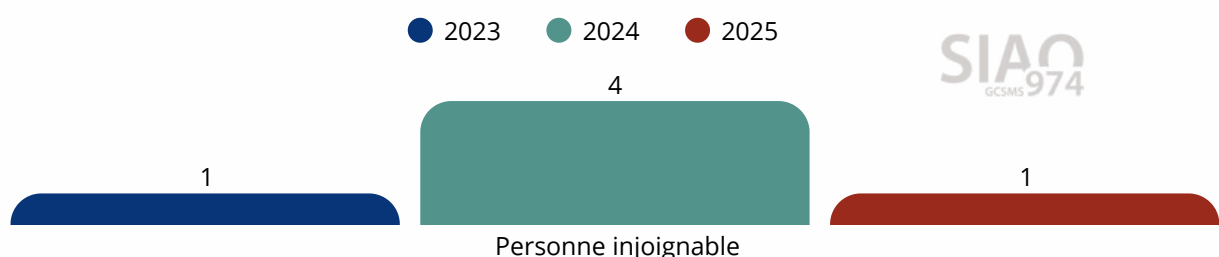


Nous constatons une diminution du refus de l'orientation par le jeune entre 2024 et 2025.



Les refus peuvent également être liés à une **“solution trouvée”** : sans motif particulier ou parce qu'ils entrent au RSMA, quittent le département et plus rarement, accèdent à un logement. A noter qu'aujourd'hui, les demandes des jeunes ayant intégré le RSMA restent sur liste d'attente pour sécuriser leur sortie.

Parmi les refus, le nombre de **jeunes ayant trouvé une solution au moment de la proposition d'orientation a été divisé par 5 entre 2023 et 2025.**

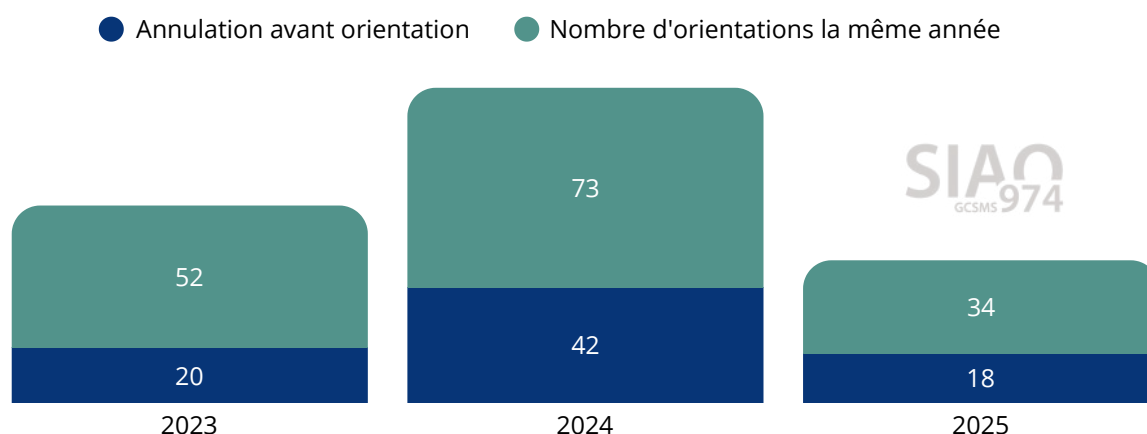


Le nombre de **“personnes injoignables”** reste très dérisoire mais reste toutefois important à prendre en compte dans le suivi des demandes.

Les orientations

De manière générale, le taux d'accès à un hébergement d'insertion au cours de l'année de leur demande demeure stable, mais il ne concerne que 15 à 20 % des jeunes.

Ainsi, **80 à 85 % des demandes n'aboutissent pas à une solution d'hébergement dans l'année où elles sont formulées**. Pour les jeunes à la rue, le recours au DAHO apparaît alors comme un levier essentiel pour faire valoir leur droit à un hébergement.



Total des demandes :

2023 : 349

2024 : 379

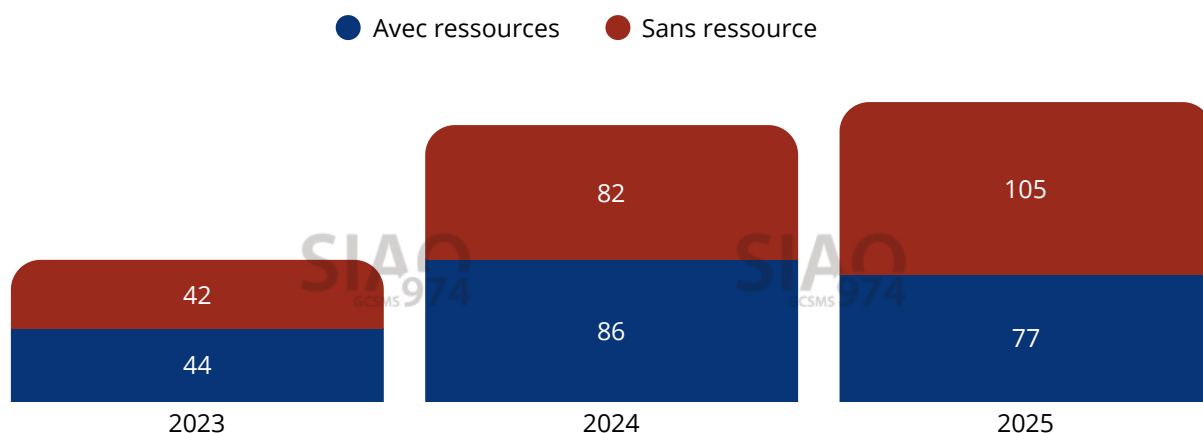
2025 : 214 (données partielles)

Les motifs d'annulation possibles :

- Accès à un hébergement ou à un logement
- Annulation à l'initiative du prescripteur
- Dossier médical non transmis ou refusé
- Départ du département
- Demande devenue inadaptée au regard du besoin
- Impossibilité de joindre la personne, etc.

En 2024, les annulations augmentent fortement. Elles concernaient 42 demandes. Elles reflètent à la fois des évolutions rapides des situations des jeunes et des difficultés dans le suivi des dossiers.

Focus ALT Jeunes -Dispositif le plus sollicité



➡ En **2023**, en moyenne, 42 jeunes sans ressource et 44 jeunes avec ressources (hors CEJ) étaient chaque mois en attente d'une place sur le dispositif.

➡ En **2024**, ce nombre est passé à 82 jeunes sans ressource et 86 avec ressources (hors CEJ).

➡ En **2025**, ce nombre était de 105 jeunes sans ressource et 77 avec ressources (hors CEJ).

Sur trois ans, **la file d'attente a plus que doublé.**

En 2025, **les jeunes sans ressource deviennent majoritaires parmi les demandeurs.**

Dans une logique d'équité, le SIAO alterne les orientations entre jeunes disposant de ressources et jeunes sans ressource.

Conclusion :

L'analyse des demandes d'hébergement d'insertion entre 2023 et 2025 met en évidence la **forte précarité des jeunes demandeurs**, souvent confrontés à des ruptures familiales, à l'absence de ressources et, pour une part non négligeable, à des situations de sans-abrisme au moment de la demande (21 % soit environ 80 jeunes en 2025.).

En 2025:

- 48% de jeunes sont sans ressource,
- 43% bénéficient de ressources (12% de CEJ, 68% via des allocations temporaires attribuées par un dispositif d'insertion (E2C, Service civique, ...)
- Seulement 13% perçoivent un salaire
- 4% bénéficient de l'AAH

Les dispositifs de l'ALT Jeunes apparaissent comme le premier levier à l'insertion, tandis que les CHRS interviennent en second recours pour les jeunes en plus grande difficulté.

Malgré une diminution des orientations vers les CHRS sur la période, les **délais d'accès continuent de s'allonger**, traduisant une rotation faible des places et un manque de solutions disponibles.

L'étude souligne des **tensions croissantes sur l'offre d'hébergement**, se traduisant par un allongement des délais d'attente et un faible taux d'orientations : **80 à 85 % des sollicitations n'aboutissent pas à une solution d'hébergement dans l'année.**

En 2023, les refus des structures par les jeunes proposées par le SIAO, avaient nettement diminué probablement grâce à **une offre diversifiée et à une capacité d'accueil renforcée:**

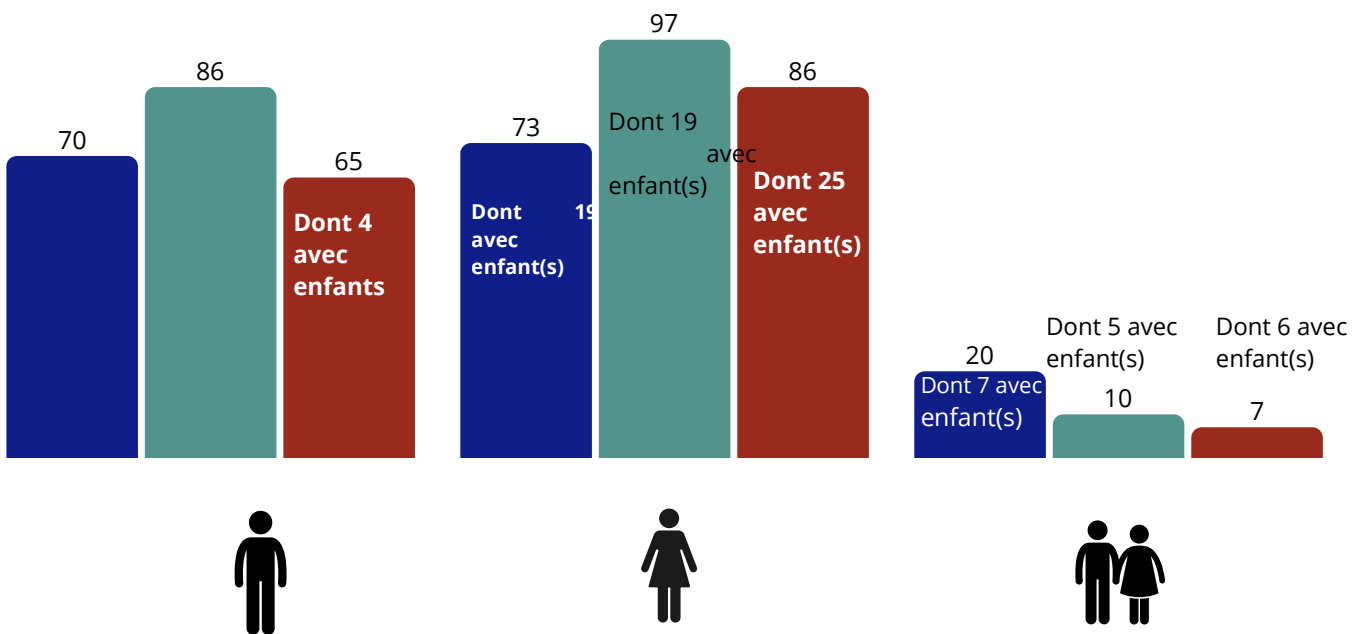
- l'ALT Jeunes disposait de 73 places en 2024 (contre 41 en 2025),
- Les dispositifs expérimentaux Kaz Départ et L'Envol à Saint-Denis étaient pleinement actifs, et
- Les CEJ-JR apportaient de nouvelles solutions de proximité.

Cependant, **ces refus ont de nouveau augmenté de manière significative en 2025.** Nous pouvons mettre en lien cette augmentation avec la fermeture de 29 places sur le territoire :

- 17 places d'ALT Jeunes (dont 16 dans le Nord)
- 7 places de CEJ-JR
- 3 places AIS
- 2 places Maison-Relai Hermès

Typologie des ménages pour les demandes de logement adapté/accompagné

● 2023 ● 2024 ● 2025



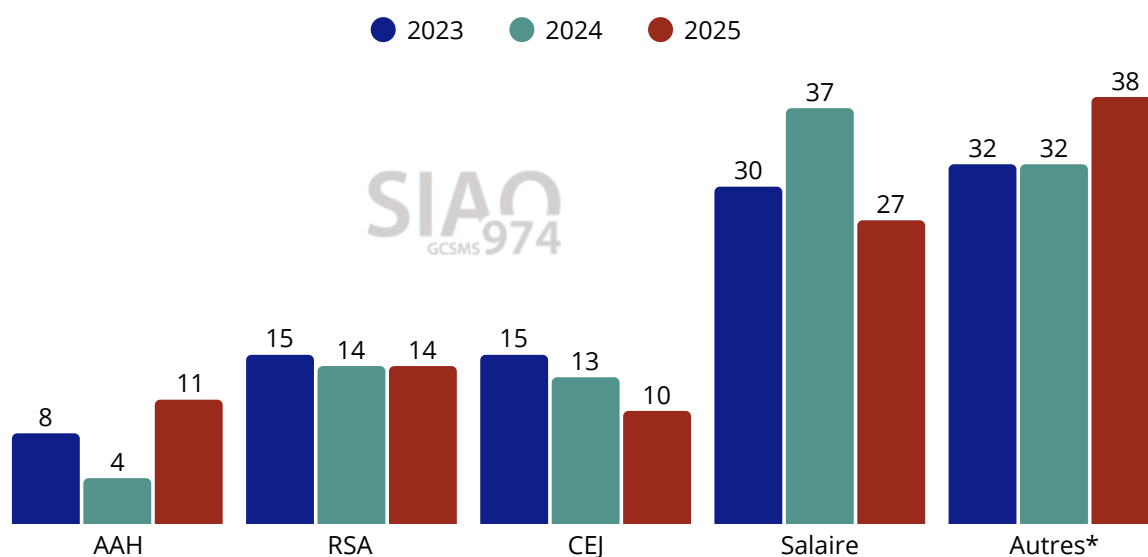
Les personnes seules constituent la majorité des demandeurs, principalement des femmes.

Parmi ces femmes, près d'un tiers (29 %) a un enfant à charge ou est enceinte ; elles sollicitent, à ce titre, plus fréquemment des mesures d'AVDL.

Les hommes seuls constituent également une part importante du public, oscillant entre 40 et 45 %. Les demandes sont diversifiées.

La proportion de couples demeure faible ; en 2025, la majorité d'entre eux a des enfants à charge.

Les ressources (en %)



La proportion de jeunes percevant un salaire demeure la plus importante chaque année et montre que l'aspect financier n'est pas le seul frein à l'accès au logement. Le type de contrat, souvent précaire, ne permet pas de donner les garanties suffisantes aux bailleurs pour accéder au logement, malgré la garantie VISALE qui reste une solution.

La part des bénéficiaires du RSA se maintient autour de 14 %, sans variation notable.

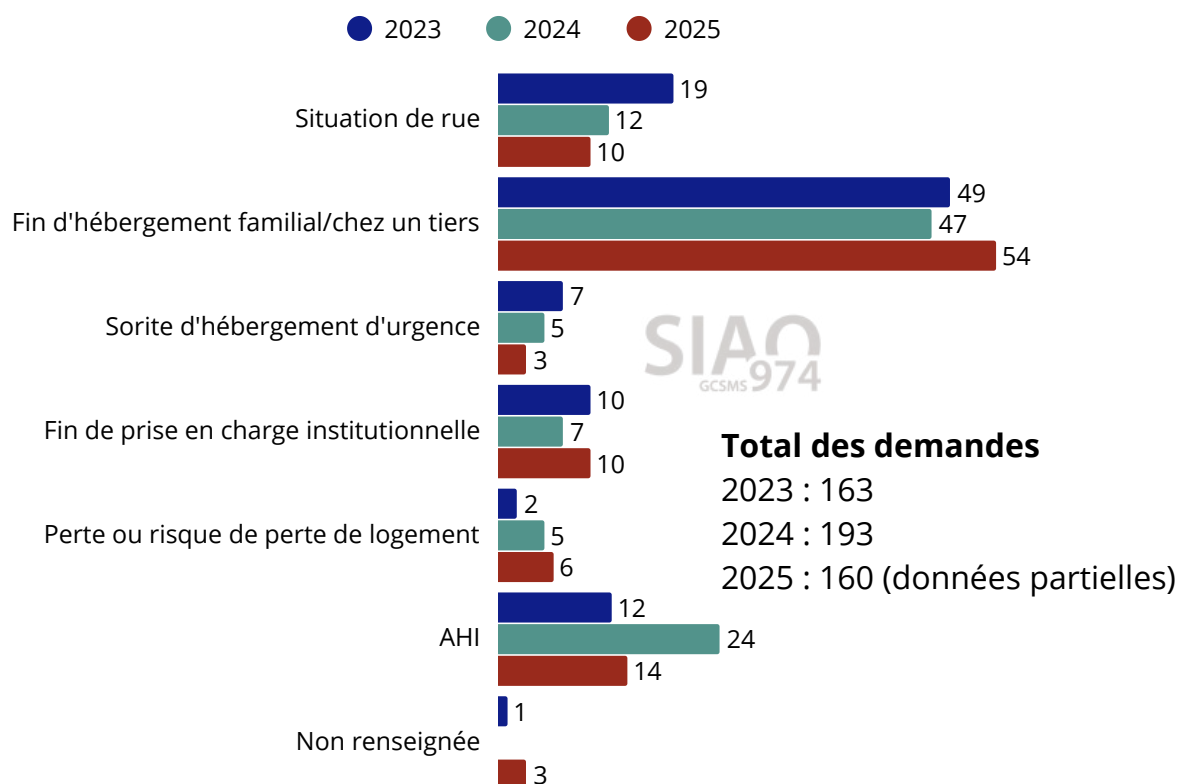
L'AAH reste minoritaire (entre 4 % et 11 %), mais connaît une hausse en 2025, probablement liée à l'ouverture du dispositif UCSD jeunes.

Le CEJ enregistre une légère diminution en proportion sur l'ensemble des trois années. Elle n'est pas une ressource suffisante pour sécuriser l'accès au logement.

Autres * : ARE et allocations temporaires via un dispositif d'insertion.



Les motifs de demandes de logement (en %)



Globalement, les dispositifs de logement adapté/accompagné sont aujourd'hui davantage mobilisés pour les jeunes. En 2024, ils représentent 33,7 % des demandes.

Les dispositifs ne sont généralement pas sollicités dans des situations d'extrême urgence. Néanmoins, en 2024, **12 % déclarent être à la rue au moment de leur demande.**

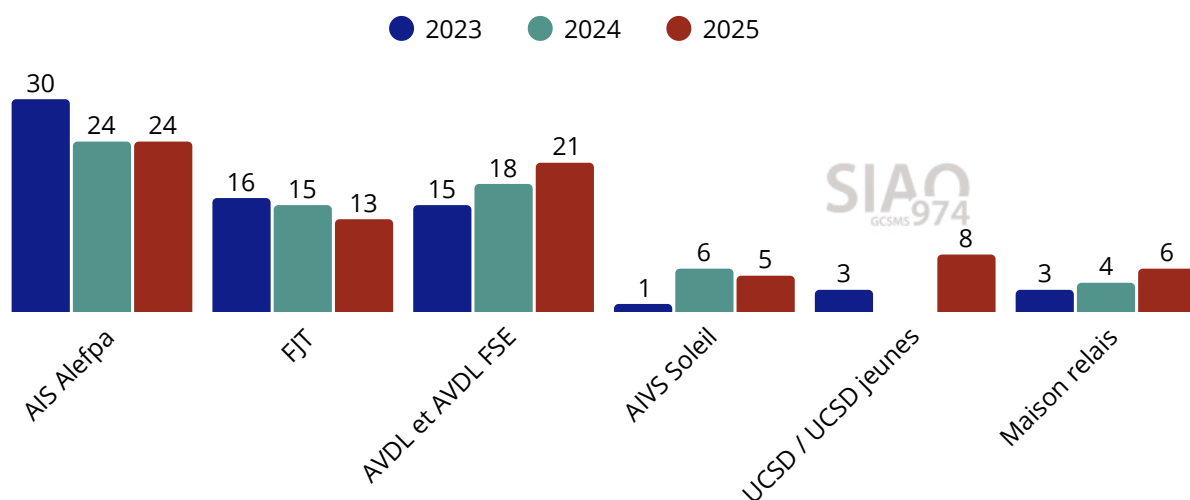
Les dispositifs sont mobilisés plutôt lorsque le ménage dispose d'un minimum d'autonomie, mais ne réunit pas encore les conditions nécessaires pour accéder à un logement classique.

Le principal motif des demandes reste, chaque année, la fin d'un hébergement chez des proches (tiers ou famille). Il concerne plus d'une demande sur deux.

Certains jeunes ont également besoin d'une continuité de parcours (14 % en 2025 sortent d'autres structures de l'AHI).

Progressivement, les sorties des dispositifs d'urgence tendent à disparaître : les personnes sont davantage orientées directement vers le logement ordinaire, dans une logique de LDA.

Les réponses apportées (en %)



Sur les trois dernières années, le Pôle Social de l'AIS de l'ALEFPA (secteur Sud-Ouest) reste le dispositif le plus sollicité pour accompagner les jeunes dans leur insertion professionnelle et vers un logement autonome. Un service d'hébergement y est rattaché, mais sa capacité est très limitée (6 places d'hébergement temporaires fin 2025).

Les mesures d'AVDL enregistrent une hausse notable des demandes, atteignant 21 % en 2025, notamment pour les jeunes parents. Cette mesure permet d'accompagner les jeunes ménages avec ressources et autonomes, souvent dans leurs démarches d'accès à leur premier logement.

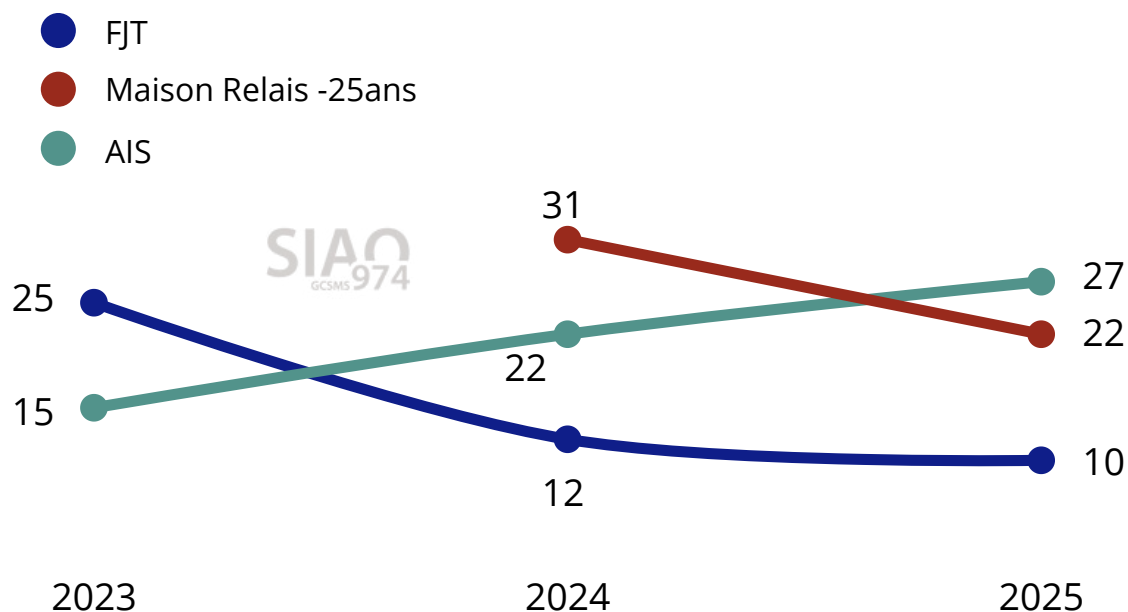
Les orientations effectuées via le SI-SIAO vers les FJT restent relativement stables, représentant environ 15 % du total des demandes. A noter que toutes les demandes pour les FJT ne sont pas orientées par le SIAO. Le quota réservataire pour le SIAO 974 est de 31 places sur le territoire.

En 2023, certains jeunes étaient orientés vers le dispositif UCSD généraliste, orientations qui ont cessé en 2024. Les jeunes sortant d'ASE et présentant des troubles psychiques étaient alors orientés vers l'expérimentation "Kaz Départ", remplacée en janvier 2025 par le dispositif UCSD Jeunes, sans condition de sortie d'ASE. Ces jeunes représentent 8 % des demandes.

En 2025, les réorientations vers l'hébergement d'insertion chutent, passant de 12 % en 2023 à 2 %, signe d'une meilleure stabilisation des situations et une volonté de préserver, quand cela est possible, le maintien de la personne en logement plutôt que de retourner vers un dispositif d'hébergement. A titre d'observations, les réunions de concertation et de coordination avec le SIAO et les partenaires permettent de prévenir les ruptures.

Liste d'attente des principaux dispositifs

Moyenne de jours entre la date de la demande et la date d'admission sur les principaux dispositifs de logement adapté accompagné.



Le délai d'attente pour entrer en FJT via le SIAO a nettement diminué, passant de 25 jours en 2023 à 10 jours en 2025, traduisant une amélioration dans la gestion et dans la fluidité des orientations.

Le délai d'orientation vers la Maison Relais – moins de 25 ans - Résidence Hermès est resté stable au cours des deux dernières années. Il permettait une orientation dans un délai d'environ un mois pour les ménages avec ressources.

Le Pôle Social de l'AIS intervient auprès des jeunes pour réaliser un diagnostic et instruit directement la demande sur le SI-SIAO lorsque la situation relève du dispositif. En 2025, cette procédure est réalisée en moyenne en 27 jours.

Les demandes et orientations

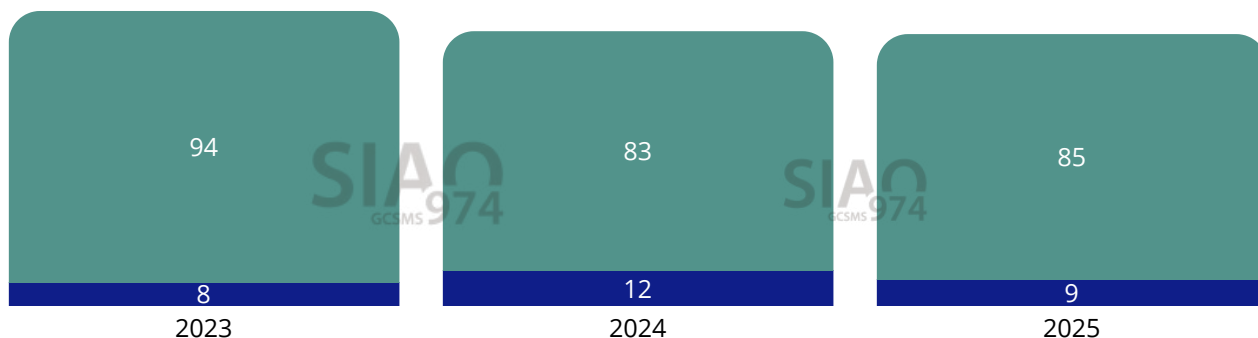
Total des demandes

2023 : 163

2024 : 193

2025 : 160 (données partielles)

● Annulation avant orientation ● Nombre d'orientations la même année



En 2023, 60 % des jeunes ont bénéficié d'une orientation au cours de l'année. Cette proportion diminue à 46 % en 2024, puis progresse à 56 % en 2025 (données partielles).

En moyenne, un peu plus d'un jeune ménage sur deux obtient une orientation la même année que sa demande.



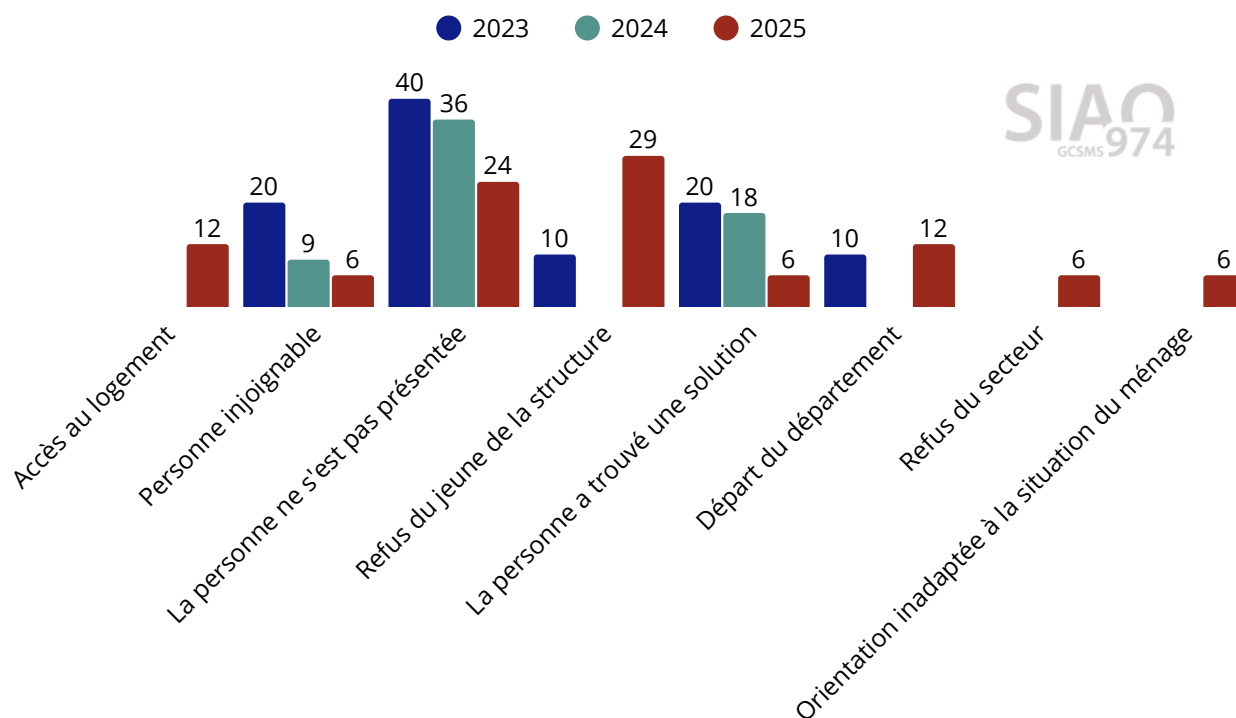
Les motifs de refus des jeunes du dispositif (%)

Le % de refus :

2023 : 10 sur 163 demandes: **6%**

2024 : 11 sur 193 demandes : **6%**

2025 : 17 sur 160 demandes traitées : **11%**



Les refus par les jeunes des propositions faites par le SIAO sont rares (17 sur 160) signe que les orientations correspondent au projet des jeunes accompagnés.

Les principales causes sont "la non-présentation du demandeur" et "l'impossibilité de le joindre" en 2023 (60 % en 2023 contre 30 % en 2025, soit 5 situations). Cela traduit néanmoins une amélioration du suivi des demandes.

On observe, une légère augmentation des refus de la structure par les jeunes (5 jeunes en 2025).

Le refus lié au secteur géographique concerne principalement les orientations vers la Maison Relais -25 ans - Résidence Hermès et les FJT (en 2025, une seule situation est recensée).

Conclusion :

Les dispositifs de logement adapté et accompagné représentent **33,7% des demandes insertion - logement** en 2024, **principalement pour des personnes seules, majoritairement des femmes**. Parmi elles, près d'un tiers **ont un enfant à charge ou sont enceintes**.

Les jeunes repérés à la rue constituent 12 % des demandes.

Le Pôle Social de l' AIS de l'ALEFPA reste le dispositif le plus sollicité mais ne garantit pas l'accès à un logement ou à un hébergement.

Les mesures **d'AVDL concernent 21% des demandes en 2025, notamment pour les jeunes parents.**

Les orientations via le SI-SIAO vers les FJT restent relativement stables, tandis que le dispositif **UCSD Jeunes, ouvert en janvier 2025, couvre 8% des demandes.**

Pour ce public très vulnérable à la rue, il est essentiel que les délais d'orientation restent courts, même si la forte demande en 2025 a pu les allonger ponctuellement.

De manière générale, les orientations sont plus fluides sur le reste des dispositifs.

Le développement de dispositifs **IML pourrait faciliter l'accès au logement des jeunes ayant un salaire issu de contrat précaire et sécuriser leur parcours résidentiel au début de leur insertion professionnelle.**

Renforcer le repérage et l'orientation des jeunes en difficultés :

- Procéder à une évaluation sociale rapide des situations pour les jeunes non accompagnés, qui auraient contacté le 115. (*situation au moment de la demande, autonomie et besoins d'accompagnement, ressources, projet d'insertion professionnelle et résidentiel, si une DLS est en cours avec le NUD/ NUR*)
- Mobiliser les travailleurs sociaux des Missions Locales, des équipes mobiles du SAMU Social de la Croix-Rouge, des lieux de premiers accueils, dans les Maisons Départementales et les CCAS.
- Renforcer les moyens humains afin de permettre une orientation rapide de proximité sur chaque secteur notamment à la Mission Locale de la MIO.
- Développer des actions de repérage des jeunes en situation de non-recours, notamment dans le cadre de l'AMI O2R (maraudes jeunes, permanences mobiles).
- Assurer un suivi régulier des situations sur le SI-SIAO, avec une actualisation de l'évaluation sociale au moins tous les six mois.
- Instruire un DAHO pour tous jeunes à la rue ou en hébergement instable.

Rééquilibrer et renforcer l'offre d'hébergement et de logement

- Permettre un accès à des solutions de stabilisation de type CHAU pour les jeunes, en renforçant les dispositifs d'urgence.
- Rééquilibrer et renforcer l'offre d'hébergement temporaire pour les jeunes sur l'ensemble du territoire notamment dans les bassins d'emploi les plus dynamiques, afin de faciliter leur insertion professionnelle.
- Pérenniser les FJT existants et en développer dans le Nord et l'Est, secteurs plébiscités.
- Développer une offre de logements à faible coût pour les jeunes en insertion ou en formation.
- Renforcer davantage l'offre du dispositif expérimental UCSD Jeunes et le pérenniser.

Sécuriser les parcours des jeunes en rupture d'hébergement ou en risque de l'être:

- Inclure un forfait logement dans le CEJ et augmenter sa durée lorsqu'un jeune est en rupture d'hébergement.
- Préparer les jeunes à l'accès au logement et à l'autonomie via des ateliers (gestion budgétaire, démarches administratives, accès au logement), en lien avec des partenaires tels que le CRIJ ou IDEE Sud ...
- Articuler de manière systématique, l'accompagnement des jeunes sur une logique d'insertion par le logement avec l'emploi.

Anticiper les sorties d'APJM (Accueil Provisoire Jeunes Majeurs) :

- Instruire une demande d'hébergement d'insertion comme un filet de sécurité pour éviter les situations de rupture, d'errance et de sans-abrisme.
- Développer des partenariats avec les acteurs de l'insertion et du logement pour préparer les jeunes à l'accès au logement.
- Travailler avec les partenaires sur les problématiques spécifiques rencontrées par les jeunes (violences intra-familiales, santé mentale, consommations à risques, la parentalité précoce, ...)
- Renforcer les capacités d'accueil en APJM, dispositif qui constitue un levier de protection efficace contre les situations de précarité (cf. étude PIPASE 2025)
- Développer l'offre de logements individuels, mieux adaptés aux besoins d'autonomie de certains jeunes.
- Diversifier les solutions (logement accompagné, intermédiation locative, résidences sociales, etc.).
- Informer les jeunes du droit au retour à l'ASE pour les moins de 21 ans qui étaient pris en charge par l'ASE avant leur majorité (lorsqu'ils ne bénéficient pas de soutien familial et que leurs ressources sont insuffisantes pour accéder au logement. (cf. annexe: loi Taquet)

Systématiser les demandes de logement social pour les jeunes en situation de précarité

- En situation de handicap,
- Orientés vers le dispositif UCSD Jeunes,
- Bénéficiant d'un APJM,
- En insertion professionnelle,
- Futurs parents,
- Agés de 23 ans et qui percevront le RSA dans 2 ans.
- Créer un système de caution/garant pour soutenir les dossiers d'accès au logement tant dans le public que dans le privé.

ANNEXES

Glossaire

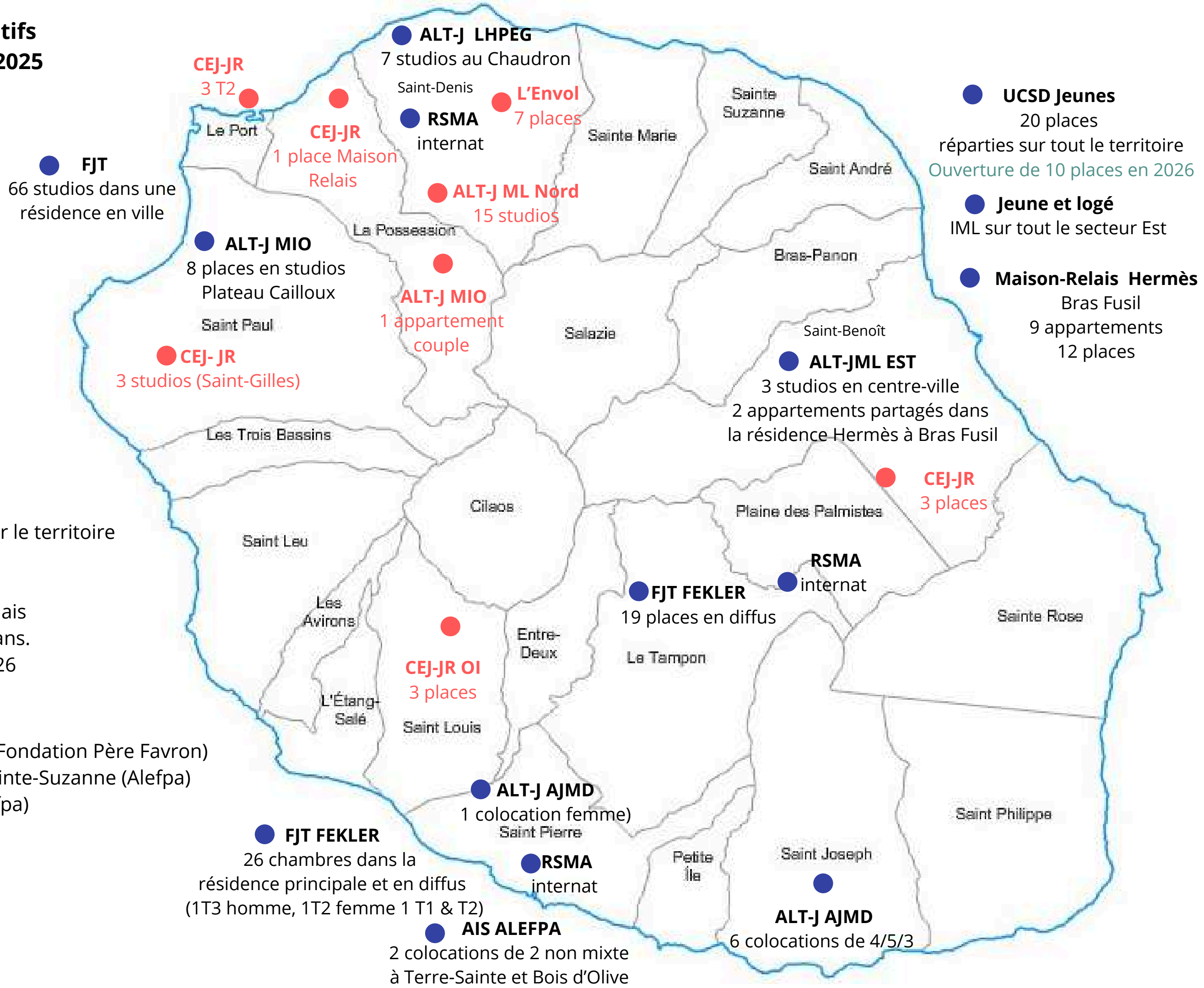
AAH : Allocation aux adultes handicapés
ACT : Appartement de coordination thérapeutique
ACT « hors les murs » : Appartement de coordination thérapeutique hors les murs
ADN : Abri de nuit
AHI : Accueil, hébergement et insertion
AIS : Accompagnement à l'inclusion sociale
AIVS : Agence Immobilière à Vocation Sociale
ALT Jeunes : Allocation logement temporaire – jeunes
AMI : Appels à manifestation d'intérêts
APJM : Accueil provisoire de jeunes majeurs
ARE : Allocation d'aide au retour à l'emploi
ASE: Aide social à l'enfance
AVDL : Accompagnement vers et dans le logement
CAARUD : Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues
CCAS : Centre communal d'action sociale
CDD : Contrat à durée déterminée
CEJ : Contrat d'engagement jeune
CHAU : Centre d'hébergement d'accueil d'urgence
CHRS : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
CMP : Centre médico-psychologique
CRIJ : Centre régional information jeunesse
CSAPA : Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
DAHO : Droit à l'hébergement opposable
DLS: Demande de logement social
FJT : Foyer de jeunes travailleurs
IML : Intermédiation Locative
LDA: Logement d'abord
LHSS : Lits halte soins santé
NUD/ NUR: Numéro unique Départemental/Régional
PGH : Pension – gîte – hôtel
PDALHPD : Plan Départemental d'Accès au Logement et à l'Hébergement pour les Personnes Défavorisées (comprend 12 actions)
RSA : Revenu de solidarité active
SAUT : Service d'accueil d'urgence temporaire
SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
SI-SIAO : Système Intégré - SIAO
TSAH: Travailleur Social Gîte - Hôtel
UCSD : Un chez-soi d'abord
VIF : Violence intrafamiliale
VVC : Victime de violences conjugales
VVIF : Victime de violences intrafamiliales
115 : Numéro d'urgence sociale

Cartographie des dispositifs flechés Jeunes au 31/12/2025

- Dispositifs fermés dont :
 - 32 places ALT Jeunes sur le territoire
 - 13 places CEJ-JR
 - 3 places AIS
 - 2 places à la Maison-Relais Résidence Hermès - de 25 ans. Fermeture complète fin 2026

Habitat inclusif :

- Ti Zoizeau à Saint-André (Fondation Père Favron)
- Résidence Benjamine à Sainte-Suzanne (Alefpa)
- Nout' Kaz au Tampon (Alefpa)



État des lieux des dispositifs d'hébergement et de logement dédiés aux jeunes (fin 2025)

Le recensement réalisé met en évidence l'existence de plusieurs dispositifs dédiés aux jeunes sur le territoire, mais également une diminution progressive de certaines capacités d'accueil.

Evolution des capacités d'accueil (nombre de places)

Structure	Fermeture 2024	Début 2025	Fermeture en 2025	Maintien fin 2025	Perspectives 2026
AIS	-	9	3	6	-
AIS-IML	-	4-5 Couple	-	4-5 Couple	-
Alt jeunes	15	58	17	41	-
CEJ-JR	6	7	7	-	-
FJT	-	115	-	115	Risque de fermeture de 66 places
L'Envol	7				
Maison Hermès	-	14	2	12	Fermeture en 2026
UCSD Jeunes	-	20	-	20	Ouverture 10 places
Total	28	227-228	29	198-199	-

Ressources et liens utiles :

Guides et ressources d'information

- Cartographie des dispositifs d'hébergement et de logement pour les jeunes à La Réunion.

https://siao974.re/wp-content/uploads/2026/01/Hebergement-Logement-jeunes-974-SIAO-1_compressed.pdf

- Demande de logement étudiant – CROUS
Plateforme de demande de logement à destination des étudiants.

<https://messervices.etudiant.gouv.fr/>

- Dispositifs, associations et actions à destination d'un public précaire
Recensement des ressources et dispositifs du territoire.

<https://siao974.re/ressources-du-territoire/>

- Guide des Emmerdes – Conseils anti-galères (CRIJ)
Guide d'information destiné aux jeunes sur les démarches et les difficultés de la vie quotidienne.

<https://siao974.re/crij-le-guide-des-emmerdes-conseils-anti-galeres/>

- Guide Se loger – CRIJ Info Jeunes La Réunion
Guide pratique à destination des jeunes pour faciliter l'accès au logement.

<https://siao974.re/nouveau-guide-logement-pour-les-jeunes-un-outil-complet-du-crij-info-jeunes-reunion/>

- Jeunes 360
Plateforme d'information et d'orientation pour les jeunes à La Réunion.

<https://jeunes360.re/>

- Liste des Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) à La Réunion en 2024
Recensement des structures d'insertion par l'activité économique.

<https://odiarun.re/wp-content/uploads/2025/10/Listing-des-SIAE-a-La-Reunion-en-2024.pdf>

- Loi Taquet – Accompagnement des jeunes majeurs
Présentation des avancées de la loi relatives à l'accompagnement des jeunes majeurs sortant de la protection de l'enfance.

<https://siao974.re/laccompagnement-des-jeunes-majeur-e-s-des-avancees-de-la-loi-taquet-a-appliquer/>

- Etude PIPASE - Parcours d'insertion post-ASE de la Seine-Saint-Denis, 2025
<https://actiontank.org/toutes-nos-publications/etude-pipase-que-sont-devenus-les-jeunes-anciennement-confies-a-laide-sociale-a-lenfance-de-seine-saint-denis/>

Partenaires mobilisables

- **Handicap**

- Communauté 360

Dispositif d'appui pour l'accès aux droits et à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Site : C360.re

Numéro vert : 0800 360 360

- Prekap'R - Emploi accompagné (ALEFPA)

Dispositif d'accompagnement destiné aux personnes en situation de handicap de plus de 16 ans avec une notification « Emploi Accompagné » délivrée par la MDPH et connaissant des difficultés et des freins dans leur parcours professionnel.

<https://www.alefpa.fr/etablissement/dispositif-emploi-accompagne/>

- **Santé et addictions**

- CAARUD sur roues – Réseau Oté

Dispositif mobile de réduction des risques pour les usagers de drogues.

<https://siao974.re/ressources-du-territoire/caarud-sur-roues-reseau-ote/>

- Consultations Jeunes Consommateurs (CJC)

Dispositif d'accompagnement pour les jeunes confrontés à des problématiques d'addiction.

<https://siao974.re/ressources-du-territoire/consultations-jeunes-consommateurs/>

- Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC)

Dispositif de co-construction et mise en œuvre d'un plan personnalisé de coordination en santé en lien avec le médecin traitant.

<https://siao974.re/ressources-du-territoire/dac-reunion-appui-parcours-soins/>

- Equipe mobile addictologie - CSAPA Nord et EST

Favoriser la démarche d'accès aux soins en allant vers les publics en situation de précarité sociale.

https://siao974.re/?s=equipe%20mobile%20addicto&post_types=dispositifs

- EMPP – Equipe Mobile Précarité Psychiatrie (CHU)

Un accueil, une orientation et un accompagnement vers des prises en charge de droit commun, pour toutes personnes majeure en situation de précarité et d'exclusion présentant des troubles psychiques et non connue des dispositifs de droit commun.

<https://siao974.re/ressources-du-territoire/empp-equipe-mobile-precarite-psychiatrie/>

- EM2P - Equipe Mobile Psychiatrie et Précarité (EPSMR)

https://epsmr.org/media/uploads/2025/08/20/2025_08_20-plaquette-em2p-epsmr.pdf

- Le Planning Familial

Dispositif qui propose des permanences, lieux d'écoute, d'information et d'entretien, en faveur de l'accès à la santé sexuelle et à l'autonomie pour tous.

<https://siao974.re/ressources-du-territoire/planning-familial-974-sante-sexuelle-ecoute/>

- **Insertion, formation et accompagnement spécifique**

- Académie des Dalons

Dispositif d'accompagnement des jeunes éloignés de l'emploi visant à favoriser leur remobilisation et leur insertion professionnelle.

<https://www.departement974.fr/academie-dalons>

- ADIE

Aide à la création d'entreprise et solutions pour financer son permis ou véhicule.

<https://www.adie.org/>

<https://www.adie.org/fiches-pratiques/comment-financer-mon-permis-de-conduire/>

<https://www.adie.org/ma-demande-de-financement-mobilite/>

- Apprentis d'Auteuil – Océan Indien

Accompagnement éducatif, social et professionnel des jeunes.

<https://ocean-indien.apprentis-auteuil.org/nous-connaître/nos-missions-et-notre-projet>

- BAC Réunion

Emploi Intérim

<https://www.bacrei.re/>

- CIPI – Coordination pour l'initiative et la promotion de l'insertion
Dispositif pour soutenir et renforcer les compétences des jeunes les plus éloignés de l'emploi.

https://siao974.re/?s=cipi&post_types=dispositifs

- EMOT – Équipe Mobile Transitionnelle (EPSMR)
Accompagnement des personnes en sortie de détention.

<https://siao974.re/ressources-du-territoire/emot-epsmr-accompagnement-sortie-detention/>

- École de la Deuxième Chance (E2C) – La Réunion
Dispositif de formation et d'accompagnement destiné aux jeunes sortis du système scolaire sans qualification afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle.

<http://www.e2creunion.re/>

- Les Missions Locales
Accompagnement des jeunes vers l'emploi et l'insertion sociale et professionnelle.

<https://www.unml.info/le-reseau/annuaire/>

- Synergie Family
Insertion professionnelle et personnelle
synergiefamily.com

- Pôle Social de l'AIS -(ALEFPA)
Dispositif d'accompagnement favorisant l'accès, le retour, le maintien à l'emploi/formation.

<https://www.alefpa.fr/etablissement/ais/>

- RSMA- Le Régiment du Service Militaire Adapté
insertion professionnelle des jeunes Réunionnais et Réunionnaises, âgés de 18 à 25 ans - 38 formations proposées.

www.rsma.re

- TAPAJ Saint-André – Travail alternatif payé à la journée
Dispositif d'insertion pour jeunes en situation de grande précarité.

<https://siao974.re/ressources-du-territoire/tapaj-saint-andre/>

- Unis-Cité La Réunion
Service civique et engagement des jeunes.

<https://siao974.re/ressources-du-territoire/unis-cite-la-reunion/>

- **Dispositifs ressources pour étudiants**

- Cohabitation intergénérationnelle solidaire – Social Attitude

Dispositif destiné aux étudiants favorisant le logement intergénérationnel.

<https://www.association-social-attitude.fr/cohabitation-intergenerationnelle-solidaire>

- **Accueil, écoute et accompagnement des publics LGBTQIA+**

- La Kaz Masikrok – Centre ressources LGBTQIA+ du Sud

Accueil, écoute, orientation, information, dépistages,...

<https://www.facebook.com/people/La-Kaz-Masikrok/61586966760089>

- Orizon

Dispositif dédié à accompagner, soutenir et écouter les personnes LGBTQIA+

<https://orizonlgbt.re/>

- **Ressources associatives**

- Idées Sud

Accompagnement social lié au logement + ateliers budget et droits des locataires.

<https://www.pagesjaunes.fr/pros/09352747>

